Vers une vie libre de violence

Maisons d'hébergement de deuxième étape au Canada

HÉBERGEMENT FEMMES CANADA

Maisons d'hébergement unies pour mettre fin à la violence faite aux femmes

WOMEN'S SHELTERS CANADA | HÉBERGEMENT FEMMES CANADA

Hébergement femmes Canada (HFC) est basée à Ottawa. Rassemblant 14 organisations provinciales et territoriales de maisons d'hébergement, HFC présente une voix forte et unifiée sur l'enjeu de la violence faite aux femmes au palier national. Par la collaboration, l'échange de savoirs et l'adoption de pratiques novatrices, nous favorisons la coordination et la mise en œuvre de services de haute qualité pour les femmes et les enfants qui accèdent aux maisons d'hébergement pour femmes violentées.

Hébergement femmes Canada reconnait que son bureau et le travail réalisé à Ottawa sont situés sur des territoires traditionnels non cédés de la nation algonquine Anishnaabeg.

Hébergement femmes Canada
85, rue Albert, Suite 1501
Ottawa ON K1P 6A4
Téléphone: 613-680-5119
Courriel: info@endvaw.ca
Site Web: www.endvaw.ca
Médias sociaux: @endvawnetwork

© Hébergement femmes Canada
Septembre 2019

ISBN : 9978-1-9991197-3-7

Hébergement femmes Canada tient à remercier le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres, anciennement Condition féminine Canada, pour avoir soutenu financièrement ce projet. Les opinions exprimées dans ces documents ne représentent pas nécessairement la politique officielle du ministère.

Remerciements

HFC tient à remercier les associations provinciales et territoriales de maisons d'hébergement et les universitaires Holly Johnson et Nadine Wathen, qui ont révisé le présent document de même que le sondage pancanadien sur lequel il est fondé. Nous aimerions également remercier Marika Morris, le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, Aboriginal Shelters of Ontario, et le Cercle national autochtone contre la violence familiale pour avoir révisé le sondage.

Merci à Michèle Briand pour la traduction en français, LJ Robinson, The Public, pour la création et la mise en page, et Sylvie Ouellette et son équipe de Versatil pour leur aide avec le nettoyage des données.

Kaitlin Bardswich (coordination communications et développement), Lise Martin (directrice générale), Leah Stuart-Sheppard (coordinatrice échange de savoirs) et L'Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale ont édité le rapport et révisé la traduction française.

Au sujet de l'auteure

Krystle Maki, PhD
Coordonnatrice recherche et politiques

Comment citer ce document

Maki, K. (2019). «Vers une vie libre de violence : Maisons d'hébergement de deuxième étape au Canada». Ottawa, ON: Hébergement femmes Canada.

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Table des matières

Sommaire du rapport I

Sommaire des résultats II
Principaux résultats III
Recommandations IV

Introduction 1

Structure organisationnelle et financement 2
Installations et services 4

1 Développer un portrait pancanadien des maisons d'hébergement de deuxième étape 6

Méthodes du sondage 6
Analyse des données 8
Limites du sondage 8

2 Qui a participé 11

Taille des populations 11
Maisons de deuxième étape situées dans des régions isolées et nordiques 12
Maisons d'hébergement et pavillons de guérison autochtones de deuxième étape 13

3 État physique des bâtiments 16

Propriété et hypothèques 16
Âge des bâtiments abritant les maisons de deuxième étape 17
Besoin de réparations et rénovations 18
Accessibilité physique dans les maisons de deuxième étape 19
Mesures de sécurité 19

4 Nombre d'unités de deuxième étape et politiques de durée des séjours 22

Nombre d'unités de deuxième étape 23
Tarifs de location, dépôts en cas de dommages et autres dépenses 23
Durée des séjours dans les maisons d'hébergement de deuxième étape 24
Durée maximale de séjour 24
Crise du logement abordable au Canada 25

5 Groupes desservis par les maisons d'hébergement de deuxième étape 29

Femmes ayant des besoins complexes 32
Femmes en situation de handicap et femmes sourdes 32
Personnes transgenres, non-binaires et intersexuées 33
Femmes immigrantes, réfugiées et racisées 34

6 Livraison de services 37

Services de counseling 39
Programmes et soutiens pour les enfants 40
S'orienter dans les systèmes institutionnels et les services sociaux 41
Services et programmes additionnels 43
Prévention et sensibilisation 44

7 Effectifs des maisons d'hébergement de deuxième étape au Canada 48

Catégories d'effectifs et responsabilités professionnelles 49
Travailleurs masculins dans les maisons de deuxième étape 49
Effectifs et statut d'emploi dans les maisons de deuxième étape 50
Salaire horaire des intervenantes à temps plein 53
Maisons de deuxième étape syndiquées 54
Enjeux de roulement du personnel et d'épuisement professionnel 54

8 Finances et financement 58

Défis de financement et de collecte de fonds 60
Défis liés à la reddition de comptes 61
Défis concernant les dépenses 62

9 En guise de conclusion 64

Notes 67

Note au lectorat: Le présent rapport fait partie d'un sondage plus élaboré sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées, les maisons d'hébergement de deuxième étape et les établissements mixtes au Canada. Alors que certains résultats sont uniques aux maisons de deuxième étape, il y a certaines répétitions pour les diverses catégories parce que le même outil de sondage a été utilisé pour les différents types de maisons d'hébergement.

Sommaire du rapport

Hébergement femmes Canada (HFC) tisse des liens et s'engage avec les maisons d'hébergement pour femmes violentées[1] de tout le pays. Dans le cadre du continuum de services et soutiens dispensés aux survivantes, les maisons d'hébergement[2] et les maisons d'hébergement de deuxième étape sont essentielles à l'élimination de la violence faite aux femmes.

Les maisons d'hébergement de deuxième étape sont une forme de logement de transition pour les survivantes de violence familiale et les survivantes de violence par un partenaire intime (VPI). En raison de la nature à court terme de l'hébergement, de nombreuses maisons d'hébergement ont créé des établissements de deuxième étape pour offrir des services étendus aux femmes et enfants qui ont besoin de plus de temps et de soutien pour guérir de leurs traumatismes, qui font face à des obstacles pour trouver un logement permanent, et qui courent un risque plus élevé de danger après une séparation[3]. Les maisons de deuxième étape peuvent être composées d'unités de logement situées dans un édifice doté d'aires communes, ou réparties dans des «sites dispersés» (unités dans des bâtiments différents). En plus d'offrir un milieu sécuritaire, les maisons de deuxième étape aident les femmes à se reconstruire, guérir de la violence, développer leur résilience et progresser vers une vie libre de violence.

Les maisons d'hébergement pour femmes violentées, des universitaires féministes et des décisionnaires politiques ont depuis longtemps reconnu la nécessité de mieux comprendre l'étendue des services et soutiens offerts aux femmes et enfants fuyant la violence à l'échelle du pays. Les connaissances sont encore plus rares quant aux soutiens fournis par les maisons de deuxième étape. En collaboration avec le personnel des maisons d'hébergement, HFC a développé un sondage visant à élaborer un portrait national exhaustif des maisons d'hébergement et des maisons d'hébergement de deuxième étape. Le sondage a examiné les services offerts, les ressources humaines, le travail de prévention, le financement, l'accessibilité et les défis à relever dans tous ces domaines.

Le sondage a été développé en consultation avec les associations provinciales et territoriales de maisons d'hébergement, le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, l'Aboriginal Shelters of Ontario et le Cercle national autochtone contre la violence familiale, ainsi qu'avec des directrices générales et des membres du personnel de maisons de deuxième étape. Notre engagement avec des maisons d'hébergement de tout le pays nous a permis d'explorer en profondeur les enjeux régionaux. Ce sondage est la première enquête pan-canadienne en son genre développé par et pour le secteur de l'hébergement pour femmes violentées.

Le sondage en ligne, offert en français et en anglais, a été accessible du 19 septembre 2017 au 7 mars 2018. Un lien vers le sondage a été envoyé à 517 maisons d'hébergement, maisons deuxième étape et mixtes[4]. Dans l'ensemble, 401 maisons ont participé au sondage, un taux de réponse de plus de 78%, incluant des réponses de chaque province et territoire, de maisons en régions rurales, isolées

et nordiques, et de maisons d'hébergement autochtones. Des 124 maisons d'hébergement de deuxième étape connues au pays, 69% (n=85) ont participé au sondage.

Le présent rapport fournit des renseignements sur la structure physique, l'âge et les dispositifs de sécurité des maisons de deuxième étape; leur taille (nombre d'unités/appartements), la durée des séjours et la capacité d'hébergement; les divers groupes desservis et l'accessibilité; la livraison de services et de programmes; le travail, les salaires et les types d'emplois; et le financement et les dépenses. Lorsque cela s'avère pertinent, le rapport présente un échantillon de données représentant les différences entre régions et tailles de population pour illustrer les variations à travers le pays, de même qu'entre communautés de grande et petite taille. Les résultats concernant les maisons d'hébergement sont présentés dans un rapport distinct[5].

Sommaire des résultats

Les maisons de deuxième étape jouent un rôle crucial pour aider les survivantes de violence familiale à effectuer le passage vers une vie autonome libre de violence. Les résultats du sondage montrent que les maisons de deuxième étape sont une composante essentielle des soutiens «globaux» qui offrent la stabilité, les programmes et les services tellement nécessaires aux femmes et enfants ayant survécu la violence familiale. Dans le contexte de la crise du logement abordable au Canada, les maisons de deuxième étape viennent combler le manque de logements en offrant aux femmes plus de temps pour guérir de leurs traumatismes, accéder au soutien d'intervenantes, développer une communauté et bénéficier d'une protection additionnelle dans le cas des survivantes à risque accru de violence. Elles accompagnent les femmes dans leur cheminement vers une vie libre de violence pour elles-mêmes et leurs enfants, contribuant de ce fait à mettre fin au cycle de violence[6].

En plus de leur offrir un logement de transition sécuritaire et abordable, les maisons de deuxième étape plaident au nom des femmes et des enfants et les aident à s'orienter dans les systèmes juridiques, les services d'immigration, les services sociaux, les agences de protection de l'enfance, le système de santé et plus encore. Elles offrent notamment du counseling, des programmes pour enfants, de la planification de sécurité, des cours sur le rôle parental, des services externes, de l'aide au logement, et s'occupent de sensibilisation et de prévention. Dans bien des cas, notre sondage montre que le travail de sensibilisation et de prévention, qui peut sauver des vies et changer les attitudes de la société en faveur de l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles, n'est pas du tout subventionné par les bailleurs de fonds gouvernementaux.

Les enjeux de financement, notamment le sous-financement et l'instabilité des sources de financement, ont des répercussions importantes sur le travail des maisons de deuxième étape. Leur incapacité à offrir des salaires concurrentiels, combinée à l'épuisement professionnel, mènent à un roulement élevé du personnel. Certaines maisons de deuxième étape ne reçoivent aucun financement opérationnel et comptent sur des levées de fonds pour couvrir leurs coûts de fonctionnement, et certaines n'y arrivent pas même en organisant de telles activités. Ces collectes de fonds viennent s'ajouter aux tâches de petites équipes de travail

déjà surchargées. Il y a un manque de maisons d'hébergement de deuxième étape dans les régions rurales, isolées et nordiques et dans les réserves des Premières nations, ce qui entraîne une pénurie de soutiens pour les femmes et enfants fuyant la violence dans ces communautés.

Principaux résultats

Les principaux résultats[7] de ce rapport incluent:

1. **En plus de leur fournir un milieu sécuritaire, les maisons d'hébergement de deuxième étape aident les femmes à se reconstruire, guérir de la violence, développer leur résilience et progresser vers une vie libre de violence. Toutefois, les données présentées dans le présent rapport réitèrent le manque de ressources adéquates et durables pour effectuer leur travail.**

2. **Les maisons de deuxième étape accordent une très grande importance à l'inclusion et à la réduction des obstacles à l'accès. Le manque de capacité d'hébergement et les problèmes de financement rendent ces objectifs difficiles à atteindre.**

   a) Les maisons d'hébergement de deuxième étape desservent un groupe de plus en plus diversifié de femmes fuyant la violence. Près du tiers (31%) des répondantes ont déclaré accompagner des femmes fuyant différentes formes de violence en plus de la VPI.

   b) Seulement le quart (25%) des maisons de deuxième étape ont indiqué que leurs services étaient «généralement» accessibles pour les femmes en fauteuil roulant ou utilisant un autre appareil d'aide à la mobilité, 21% l'étaient «quelque peu» et plus de la moitié (54%) étaient «difficiles» d'accès.

   c) Alors que 67% des maisons d'hébergement de deuxième étape avaient desservi des femmes autochtones, seulement 11% étaient «souvent» en mesure de leur offrir des programmes culturellement appropriés.

   d) 67% des répondantes ayant dispensé des services à des femmes vivant avec des enjeux complexes de santé mentale, et 67% ayant dispensé des services à des femmes aux prises avec des enjeux d'utilisation de substances psychoactives, ont déclaré qu'il s'agissait d'un «enjeu majeur» pour leur maison.

   e) Le quart (24%) des maisons de deuxième étape avaient desservi des personnes trans, fluides entre les sexes et intersexuées fuyant la violence. De ces répondantes, 58% avaient «toujours» et 42% «parfois» été en mesure de les accompagner.

   f) Pour seulement 15% des maisons de deuxième étape, l'offre de soutiens et services culturellement appropriés n'était «pas un enjeu». Pour 35%, il s'agissait d'un «enjeu majeur», et pour 49% d'un «enjeu mineur».

3. **Les intervenantes en maison d'hébergement sont les expertes dans leur domaine et fournissent un soutien direct aux survivantes. Mais le recrutement et la rétention de personnel de qualité représente un défi pour de nombreuses maisons de deuxième étape partout au pays.**

a) Les maisons de deuxième étape employaient en moyenne quatre personnes chacune. Plus du tiers (39%) des répondantes ont indiqué ne pas avoir de personnel à temps plein.

b) 41% des répondantes ont indiqué que le roulement du personnel et l'épuisement professionnel représentaient un «enjeu majeur».

c) Plus de la moitié (55%) des répondantes ont identifié la faiblesse des salaires et des avantages sociaux comme un «enjeu majeur». Maintenir un personnel de haute qualité est difficile lorsque les salaires et avantages sociaux ne sont pas comparables à ceux offerts dans des domaines similaires.

d) Des 456 membres déclarés du personnel, 20% occupaient des emplois précaires à titre d'effectifs occasionnels ou suppléants.

4. Les maisons de deuxième étape sont situées dans des bâtiments vieillissants ayant besoin de réparations.

a) L'âge moyen des bâtiments était de 39 ans (construit en 1979-1980), illustrant le fait que nombre des maisons prennent de l'âge.

b) La majorité (69%) des maisons de deuxième étape ont besoin d'une forme ou l'autre de réparations et rénovations, et près de la moitié (48%) n'ont pas les moyens financiers de les effectuer.

5. Les maisons de deuxième étape sont aux prises avec un manque de financement flagrant malgré la livraison de services de plus en plus complexes.

a) 80% des maisons de deuxième étape ont désigné l'insuffisance de financement comme un «enjeu majeur», et seulement 4% ont déclaré que cela ne représentait «pas un enjeu».

b) La majorité (63%) des maisons de deuxième étape ne pouvaient PAS couvrir leurs coûts de fonctionnement sans activités de levée de fonds, et 14% n'y arrivaient pas même en menant de telles activités.

c) Près de la moitié (47%) des maisons de deuxième étape ne recevaient aucun financement de leur principal bailleur de fonds pour leur travail de sensibilisation et de prévention.

d) La grande majorité des maisons de deuxième étape (90%) n'employaient pas de responsable du financement, laissant souvent la responsabilité de la collecte de fonds à un personnel déjà surchargé, juste pour garder les portes ouvertes.

Recommandations

Le rôle des maisons d'hébergement de deuxième étape dans la lutte contre la pandémie que représente la violence faite aux femmes doit être entièrement reconnu par tous les paliers de gouvernement au pays. En ce sens, Hébergement femmes Canada émet les recommandations suivantes:

1. Le nombre de maisons de deuxième étape au Canada doit être augmenté pour répondre (a) au besoin de logements de transition offrant des soutiens contre la VFF spécifiques et (b) au fait que beaucoup trop de communautés rurales,

isolées, nordiques et autochtones n'ont aucune maison de deuxième étape.

a) Les femmes inuites manquent particulièrement de services. Par exemple, parmi les provinces et territoires du Canada, seul le Nunavut n'a pas de maison d'hébergement de deuxième étape. Nous soutenons les maisons d'hébergement du Nunavut dans leur appel à la création de maisons de deuxième étape sur leur territoire.

b) Il manque cruellement de maisons de deuxième étape autochtones situées à l'intérieur et l'extérieur des réserves. Des investissements sont nécessaires pour que les femmes autochtones fuyant la violence aient accès à des logements de deuxième étape dans le continuum de services contre la VFF. HFC soutient la recommandation que le Cercle national autochtone contre la violence familiale a présentée au Comité permanent sur la condition féminine le 19 novembre 2018 demandant au Canada de «financer et fournir des services d'hébergement et des programmes égaux, équitables et appropriés spécifiquement destinés aux femmes autochtones» dans les maisons d'hébergement à l'intérieur des réserves.

2. Un financement opérationnel de base est indispensable[8] pour toutes les maisons d'hébergement de deuxième étape, tout comme des augmentations annuelles tenant compte du coût de la vie.

a) Le travail d'éducation, de prévention et de sensibilisation auprès du public devrait être inclus dans le financement de base comme solution proactive en vue d'éliminer la violence faite aux femmes.

b) La capacité d'avoir plus d'une intervenante sur le site en tout temps (double dotation) devrait faire partie du financement de base.

c) Des fonds sont nécessaires pour soutenir le développement, la mise à niveau et l'aménagement d'unités de logement et espaces entièrement accessibles afin que toutes les femmes fuyant la violence puissent accéder aux maisons d'hébergement de deuxième étape.

d) Un financement accru est nécessaire en matière de formation pour fournir au personnel les connaissances et les outils qui leur permettront de travailler adéquatement avec des populations aux prises avec de graves enjeux de santé mentale et d'utilisation de substances psychoactives, de même qu'un financement spécifique pour des postes d'intervention en santé mentale et toxicomanie.

e) Des fonds doivent être alloués à des programmes autochtones culturellement adaptés dans les maisons de deuxième étape afin que les femmes autochtones aient accès à des ressources appropriées pendant la durée de leur séjour.

f) Le personnel des maisons de deuxième étape a besoin de plus de ressources pour travailler avec les personnes trans, fluides entre les genres et intersexuées, ainsi qu'avec des femmes issues de divers groupes culturels, ethniques et linguistiques.

g) Des investissements fédéraux plus importants et durables sont nécessaires pour consolider et améliorer la condition des bâtiments abritant les maisons d'hébergement de deuxième étape.

3. HFC demande au gouvernement fédéral de développer et mettre en œuvre un Plan d'action national sur la violence faite aux femmes.

Les principaux résultats du rapport viennent appuyer l'appel d'HFC en faveur d'un Plan d'action national sur la violence faite aux femmes (PAN sur la VFF) afin que, peu importe où elles vivent au Canada, les femmes aient accès à des services adéquats et comparables. Un PAN garantirait une compréhension commune des causes profondes de la VFF et faciliterait la coordination d'efforts efficaces à tous les paliers de gouvernement.

Introduction

Le premier sondage pancanadien développé par et pour le secteur de la violence faite aux femmes[9]

De nombreuses maisons d'hébergement pour femmes violentées ont créé des maisons de deuxième étape pour offrir du soutien aux femmes au-delà du court séjour qu'elles peuvent effectuer dans leur maison. Ces établissements de deuxième étape accompagnent les survivantes qui courent un risque élevé de danger après une séparation[10], n'arrivent pas à trouver un logement permanent, ou qui ont besoin de plus de temps pour guérir de leurs traumatismes[11].

Le présent rapport s'intéresse aux maisons d'hébergement de deuxième étape, des établissements dont la mission consiste à fournir des services résidentiels à moyen terme et des soutiens aux femmes et enfants fuyant la violence. Les résultats concernant les maisons d'hébergement

LES MAISONS D'HÉBERGEMENT DE DEUXIÈME ÉTAPE:
offrent un hébergement à moyen terme aux femmes qui ne fuient peut-être pas une situation de violence immédiate mais qui ont besoin de sécurité et de soutien sur une base continue. L'hébergement à moyen terme peut se compter en mois ou en années, selon la maison d'hébergement.

SITES DISPERSÉS:
des unités de logement dans différents bâtiments dans une ville ou un centre urbain, souvent situées dans des complexes de logements sociaux ou abordables. Les résidentes ont accès à des programmes offerts par les maisons de deuxième étape. Elles n'offrent peut-être pas le même niveau de sécurité ou l'accès à des aires communes. Elles sont le plus bénéfiques pour les survivantes qui sont en mesure de vivre en autonomie.

pour femmes violentées sont présentés dans un rapport distinct intitulé «Plus qu'un lit: Portrait pancanadien des maisons d'hébergement pour femmes violentées»[18].

HFC a développé en 2017 un sondage national dans le but de faire un état des lieux des maisons d'hébergement au Canada et de mieux comprendre leur fonctionnement. Le sondage visait à établir un portrait pancanadien exhaustif des maisons d'hébergement pour femmes violentées, incluant les maisons de deuxième étape. On compte présentement au Canada plus de 560 maisons d'hébergement, maisons de deuxième étape et maisons mixtes qui ont pour mandat de desservir les femmes et leurs enfants fuyant la violence. De ce nombre, 124 sont des maisons de deuxième étape et 85 (69%) d'entre elles ont participé au sondage.

À partir des résultats du sondage, le présent rapport fournit de l'information sur 85 bâtiments abritant des maisons de deuxième étape; leur taille; la durée des séjours et la capacité d'hébergement; les divers groupes desservis et l'accessibilité pour différentes survivantes; la livraison de services et la programmation; le travail, les salaires et les types d'emplois; et enfin, les finances, la collecte de fonds et la reddition de comptes. Lorsque cela s'avère pertinent, les données sont désagrégées selon la taille des régions et des populations afin d'illustrer les différences entre régions, de même qu'entre communautés de différentes tailles. De plus, diverses distinctions entre types de maisons d'hébergement ont été relevées et, lorsque pertinent, nous avons procédé à une comparaison pour illustrer ces distinctions.

VIOLENCE CONJUGALE POST-SÉPARATION[12]:

toutes les formes de violence (sexuelle, psychologique, verbale, économique, spirituelle et physique) par un ex-mari/conjoint/partenaire après une séparation.

Structure organisationnelle et financement

Le financement opérationnel des maisons d'hébergement de première et deuxième étape est administré par un ou plusieurs ministères provinciaux/territoriaux[13]. L'argent est alloué aux «services de base» tels que définis par les agences gouvernementales et/ou dans le cadre de projets ou de programmes distincts. Les programmes et services que financent les divers ministères diffèrent d'une province et d'un territoire à l'autre, de même que les montants fournis, le type et la durée des ententes, l'appellation des services, l'accessibilité, et les normes et directives relatives aux critères d'admission, durées de séjours, formations et rémunération du personnel, conformité aux législations, et ainsi de suite. Comme les maisons d'hébergement, il existe d'importantes différences entre maisons de deuxième étape en raison de l'absence d'une formule de financement cohérente dans ou entre les provinces et territoires.

Le financement des maisons de deuxième étape diffère considérablement de celui des maisons d'hébergement. La plupart reçoivent une forme ou une autre de financement de leur gouvernement provincial ou territorial, bien que cela soit un combat pour plusieurs régions. Après 30 années de projets pilotes et de travail de plaidoyer, les maisons de deuxième étape de l'Alberta ont finalement réussi à s'assurer d'un financement en 2015. Ce n'est qu'en 2018 que celles du Québec ont obtenu 80% du financement opérationnel demandé pour les cinq années suivantes[14], alors qu'à Terre-Neuve-et-Labrador et en Saskatchewan elles ne reçoivent aucun financement opérationnel gouvernemental.

Les maisons de deuxième étape ne sont pas financées par lits comme les maisons d'hébergement car ce sont des unités meublées avec un loyer indexé sur le revenu ou subventionné. Le prix du loyer peut couvrir certaines dépenses liées au fonctionnement de l'établissement, mais ne défraie pas l'ensemble des programmes et services offerts aux résidentes.

Les maisons d'hébergement de deuxième étape ne fonctionnent pas selon un modèle ou une structure unique de gouvernance – elles sont gérées de manière autonome et dirigées par leurs propres conseils d'administration. Plusieurs sont affiliées à une maison d'hébergement; plus de la moitié (45 sur 83, ou 54%)[15] de celles ayant participé au sondage d'HFC étaient associée à une maison d'hébergement. Certaines configurations incluent: un seul établissement d'hébergement; de multiples établissements ayant un seul budget; de multiples établissements dirigés par une organisation qui fonctionnent avec des budgets distincts; des maisons d'hébergement relevant d'une organisation plus large qui offre de multiples services à une vaste gamme de personnes (comme les YWCA); et des sites dispersés. Les services, politiques et pratiques peuvent différer considérablement d'une maison à l'autre – souvent en fonction du contexte local, du financement disponible et des besoins des communautés.

Installations et services

Les maisons de deuxième étape offrent un hébergement à moyen terme aux femmes fuyant la violence familiale et la violence par un partenaire intime (VPI). Ce sont souvent des unités de logement dans un établissement disposant d'aires communes (p.ex., une cour ou une buanderie partagée), ou il peut s'agir de «sites dispersés» (des unités dans différents édifices, souvent dans des complexes de logements sociaux ou abordables). Cela varie d'une maison à l'autre en fonction des ressources disponibles et de la disposition des bâtiments. Les résidentes paient un loyer, soit indexé sur le revenu ou subventionné par l'aide sociale ou d'autres soutiens au logement. Les femmes ayant un statut d'immigration précaire n'ont pas accès à ces soutiens financiers, ce qui peut les empêcher d'accéder à une maison de deuxième étape. Certaines maisons de deuxième étape reçoivent des références de maisons d'hébergement, d'organisations communautaires ou de services sociaux, alors que d'autres déterminent l'admissibilité en se basant sur les demandes.

Les maisons de deuxième étape offrent une variété de soutiens, services et programmes intégrés, notamment des services de counseling individuel et de groupe, des programmes pour enfants, des cours sur le rôle parental, des services de garde, des services en santé mentale et toxicomanie, des cours sur l'alimentation et des cuisines communautaires, des programmes pour les Autochtones, des services juridiques et de logement, de l'accompagnement d'immigrantes et de réfugiées, et des programmes d'acquisition de compétences de base et d'éducation visant l'autonomie économique[16]. Les programmes et services de counseling font partie intégrante du fonctionnement des maisons d'hébergement de deuxième étape (voir Section 6). Étant donné la nature à moyen terme des séjours aux maisons de deuxième étape, les occasions sont plus nombreuses de prendre part à ces programmes par rapport aux maisons d'hébergement. Comme le principal objectif des maisons consiste à accompagner les femmes pendant qu'elles reconstruisent leur vie, ces soutiens et programmes sont une composante essentielle du travail. C'est pourquoi la participation est souvent obligatoire.

Tout comme les maisons d'hébergement, les maisons de deuxième étape créent des milieux sécuritaires pour les femmes et les enfants. La situation varie entre les établissements, mais la plupart sont pourvus de mesures et protocoles visant à assurer la sécurité des résidentes (voir Section 3). Elles emploient moins de personnel sur le site et la nature du travail est différente de celle des maisons de d'hébergement; cependant, nombreuses sont celles qui tentent d'avoir au moins une employée sur place 24/7 ou pendant les heures ouvrables (voir Section 7)[17].

« Il importe de comprendre l'intersectionnalité du travail que nous effectuons…On a besoin d'hébergement de 2e et 3e étape[19] à la sortie de toutes les maisons de 1e étape…Nos programmes devraient inclure des services de garde, de la formation en emploi, de la planification de carrière, des options de logement, etc.».

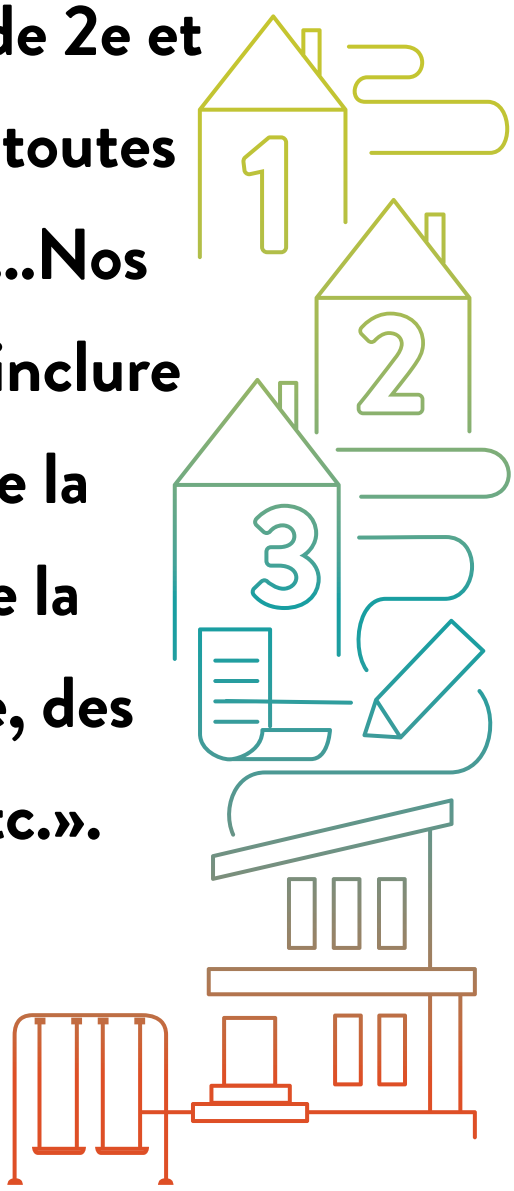

---

répondante du Québec

1 Développer un portrait pancanadien des maisons d'hébergement de deuxième étape

Les recherches nationales et internationales sur les maisons d'hébergement de deuxième étape pour survivantes de violence sont très rares. Les quelques études internationales sur le sujet ont principalement examiné de petits échantillons dans des contextes spécifiques localisés[20]. La seule recherche canadienne est axée sur le logement de transition pour les personnes vivant l'itinérance plutôt que pour des survivantes de violence familiale[21]. L'Alberta Council of Women's Shelters (ACWS) et L'Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale (L'Alliance) au Québec ont récemment mené des études sur l'efficacité et l'importance des maisons de deuxième étape dans le continuum de services et soutiens offerts aux survivantes de violence. Ces études ont joué un rôle important dans leur travail de plaidoyer auprès des gouvernements en faveur de la reconnaissance et du financement des maisons de deuxième étape[22].

Le sondage d'HFC a mis l'accent sur les maisons de première et deuxième étape de tout le pays, examinant les services offerts, les ressources humaines, le travail de prévention, les défis à surmonter et leur situation financière[23]. Une analyse pancanadienne du fonctionnement et du travail des maisons de deuxième étape fournit des renseignements sur différents défis et contextes régionaux, de même que sur leur résilience à dispenser des services de qualité. Les résultats de ce sondage fournissent une base pour mieux comprendre le travail des maisons de première et deuxième étape au Canada.

Méthodes du sondage

Le sondage a été développé en consultation avec les associations provinciales et territoriales (conseil aviseur d'HFC)[24], de même qu'avec des membres de la direction et du personnel de maisons d'hébergement et de maisons de deuxième étape. Notre engagement avec des intervenantes de première ligne et des directrices de tout le pays nous a permis d'explorer en profondeur les enjeux régionaux[25]. En vue de nous assurer que les questions posées reflètent adéquatement les enjeux d'accessibilité dans les maisons de deuxième étape pour les femmes en situation de handicap ainsi que les réalités particulières des maisons d'hébergement autochtones

de deuxième étape, HFC s'est adjoint l'expertise du Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, d'Aboriginal Shelters of Ontario et du Cercle national autochtone contre la violence familiale. Ce sondage est la première enquête pancanadienne en son genre développé par et pour le secteur de l'hébergement pour femmes violentées.

Le sondage en ligne, offert en français et en anglais, a été accessible du 19 septembre 2017 au 7 mars 2018. Il était ouvert à toutes les maisons d'hébergement, les maisons de deuxième étape et les maisons mixtes qui desservent des femmes fuyant la violence[26]. Un lien vers le sondage a été envoyé à 517[27] organisations. Le sondage a été conçu pour être rempli par une directrice responsable des activités quotidiennes et de la gestion de la maison d'hébergement.

Les participantes ont été recrutées par l'entremise du réseau d'HFC, avec la collaboration des associations provinciales et territoriales et de partenaires autochtones. Au cours de l'étape de prise de contact, HFC a appris l'existence de nouvelles maisons d'hébergement et les a incluses dans le sondage.

Pour faciliter la participation, les répondantes ayant un accès internet limité pouvaient remplir le sondage par téléphone (un seul questionnaire a été mené de cette façon).

Par le biais de la plateforme de sondage Qualtrics, les directrices des maisons ont reçu un lien individualisé vers le sondage en ligne. Elles pouvaient en tout temps sauvegarder leur travail et revenir plus tard au sondage, un élément important en cas d'imprévu. De plus, le lien vers le sondage pouvait être partagé avec d'autres membres de l'organisation pour remplir des sections concernant, par exemple, le financement et les ressources humaines.

Certaines participantes ont cité la longueur du questionnaire comme un obstacle à la participation, ce qui a mené au développement d'une version

Figure 1: Conditions du sondage

Un établissement	• Pas de conditions
Multiples établissements + 1 budget	• Répondu à des questions spécifiques liées aux particularités de chaque établissement • Données organisationnelles récoltées une seule fois (p.ex., financement), données spécifiques à chaque maison récoltées pour chaque établissement (bâtiment, capacité, politiques, etc.)
Multiples établissements + multiples budgets	• Rempli un questionnaire distinct pour chaque maison d'hébergement ayant son propre budget
Établissements mixtes	• Répondu à des questions liées aux composantes spécifiques de la maison d'hébergement et de la maison de deuxième étape de l'établissement

abrégée publiée le 12 janvier 2018. Le questionnaire long comprenait plus de 95 questions et nécessitait d'une heure à 1,5, alors que la version courte contenait environ 60 questions et prenait de 15 à 30 minutes à remplir[28]. Les répondantes pouvaient ajouter des commentaires à plusieurs des questions, ce qui a fourni des données textuelles très intéressantes.

Les consultations que nous avons menées nous ont notamment appris que les maisons d'hébergement fonctionnent selon diverses configurations. En vue de collecter les données de chaque établissement, diverses options ont été développées qui permettaient de diriger les répondantes vers des séries de questions correspondant à la situation spécifique de leur maison d'hébergement (Figure 1). Les participantes ont répondu à des questions en lien avec le **type** de maison (maison d'hébergement, maison deuxième étape ou maison mixte) et le **nombre** de maisons qu'elles géraient. Nous avons demandé à celles qui géraient de multiples établissements et avaient différents budgets de remplir un sondage distinct pour chaque établissement.

Analyse des données

Les résultats présentés sont d'abord principalement descriptifs – nous utilisons des pourcentages non ajustés pour montrer la proportion de répondantes endossant une réponse donnée spécifique (ou dans certains cas de multiples réponses) aux questions. La procédure de comparaison de moyennes a servi à comparer les différences dans les statistiques descriptives concernant une ou plusieurs variables. Par exemple, les moyennes concernant la taille des maisons (capacité d'hébergement) ainsi que les salaires et avantages sociaux ont été comparées entre provinces et territoires, de même qu'entre populations de différentes tailles. L'analyse a été menée à l'aide du logiciel SPSS 25. Les statistiques/fréquences descriptives pour la majorité des questions ont été calculées. Les commentaires fournis par les répondantes dans des boîtes de texte et les réponses à des questions ouvertes ont été téléchargées dans NVivo et catégorisés par thèmes. La fréquence des mots et les relations entre les mots ont également été analysées.

Limites du sondage

En raison du taux de roulement dans les équipes de travail, nous avons dû faire face à certaines embûches lors des prises de contact. Malgré des essais répétés par téléphone et par courriel, nous n'avons pas pu joindre toutes les organisations, particulièrement les maisons en régions isolées, situées dans les secteurs où la réception est parcellaire ou n'ayant pas de vitrine sur internet (condition fréquente en région rurale ou isolée). En outre, certaines des coordonnées que nous possédions étaient inexactes.

En raison du temps requis pour compléter la version longue du questionnaire, certaines participantes n'ont pas répondu à toutes les questions, ce qui a entraîné des taux de réponses variables pour les différentes questions. Plusieurs motifs expliquent ces variations incluant le manque de temps, de personnel, ou de ressources pour remplir le sondage. Dans les cas où les directrices générales étaient intérimaires ou récemment en poste, certaines ont déclaré ne pas avoir les connaissances nécessaires pour fournir des informations adéquates.

De plus, la conception du sondage a peut-être créé des difficultés pour les répondantes. Par exemple, si elles choisissaient la mauvaise option relativement à la logique du sondage, elles étaient automatiquement dirigées vers une section différente, n'ayant plus accès, de ce fait, à toute une série de questions.

Le sondage abrégé contenait moins de questions, ce qui a également influencé le taux général de réponses. En vue de rendre le sondage plus accessible, il n'était pas exigé de répondre à toutes les questions. Les répondantes pouvaient passer les questions auxquelles elles ne souhaitaient pas répondre ou pour lesquelles elles ne détenaient pas l'information. À des fins de clarté, toutes les données sont marquées du nombre de réponses par un «n», ou par une indication dans le texte.

Enfin, de nombreuses directrices n'avaient pas de responsable des finances à temps plein qui aurait facilement pu répondre aux questions. Cela a entraîné une lacune de données dans ce domaine. Il s'en est suivi que certaines des questions concernant les finances ont été exclues de l'analyse.

« Je veux juste vous remercier de votre travail sur ce sujet. C’est extrêmement important et cela permet de maintenir le dialogue ouvert» !

---

répondante de la Saskatchewan

2 Qui a participé

Des 517 maisons d'hébergement, maisons deuxième étape et maisons mixtes ayant reçu le sondage, 401 nous ont transmis des données, ce qui représente un taux de réponse de 78%[29]. Dans l'ensemble, 290 des répondantes étaient des maisons d'hébergement, 85 des maisons de deuxième étape et 26 des établissements mixtes (Tableau 1).

Le présent rapport concerne exclusivement les 85 maisons d'hébergement de deuxième étape[30].

Dans l'ensemble, ces maisons ont rempli 67 versions longues et 18 versions courtes du questionnaire. La majorité (76%) des maisons de deuxième étape ont indiqué faire partie d'organisations qui gèrent plus d'un établissement. 84% des répondantes ont rempli le sondage en anglais, alors que 17% ont répondu en français.

Taille des populations

Nous avons reçu des réponses de maisons d'hébergement de tous les grands centres, ainsi que de villes de taille moyenne et de collectivités rurales, isolées ou nordiques. Les données récoltées permettent de mieux comprendre les similarités et les différences entre maisons d'hébergement de partout au pays. En vue de simplifier l'analyse, nous avons combiné les cinq catégories de population utilisées dans le sondage en trois groupes représentant les grandes régions métropolitaines et agglomérations, les villes de taille moyenne et les collectivités de petite taille et rurales (Tableau 2)[31]. Comme aucune maison de deuxième étape située dans une communauté rurale n'a répondu au sondage, nous utilisons collectivités de petite taille pour citer cette catégorie dans le présent rapport.

Tableau 1: Maisons d'hébergement répondantes par type (n=401)

Type	Province/Territoire														
	BC	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NS	PE	NL	YT	NT	NU	Total	%
maison d'hébergement	47	27	12	8	79	77	13	9	1	8	2	4	3	290	72.3
2e étape	13	8	2	5	24	17	2	4	2	6	1	1	0	85	21.2
Mixte	5	4	1	3	3	7	0	0	1	1	1	0	0	26	6.5
Total	65	39	15	16	106	101	15	13	4	15	4	5	3	401	100

Tableau 2: Maisons de deuxième étape par taille de population (n=85)

Taille de la collectivité	Taille de la population	Catégorie	Nombre
Grande région métropolitaine	1 million et plus	Grande	12
Grande agglomération	100,000 - 999,999	Grande	22
Ville de taille moyenne	30,000 - 99,999	Moyenne	21
Petite collectivité	1,000 - 29,999	Petite	30
Collectivité rurale	moins de 1,000	ND	0
Total			85

Les répondantes au sondage se répartissent à peu près également entre centres de population de grande, moyenne et petite taille (Figure 2). Toutefois, comme l'illustre la Figure 3, les provinces et territoires ne sont pas nécessairement également représentés, même en présence de maisons d'hébergement faisant partie des trois catégories. Il est donc important de prendre en compte les différences régionales entre provinces et territoires conformément à la taille de la maison, sa capacité d'hébergement maximale et le nombre de ses effectifs (voir Sections 4 et 7).

Maisons de deuxième étape situées dans des régions isolées et nordiques[32]

Les maisons d'hébergement de deuxième étape situées dans les régions isolées et nordiques du pays (nord provincial et territoires) font face à leurs propres défis. Elles desservent habituellement un vaste territoire, dispensant des services externes à des collectivités isolées réparties dans les zones avoisinantes. De plus, l'absence d'un parc de logements abordables rend difficile l'établissement de maisons de deuxième étape dans ces communautés.

Figure 2: Maisons d'hébergement de deuxième étape par taille de population (n=85)

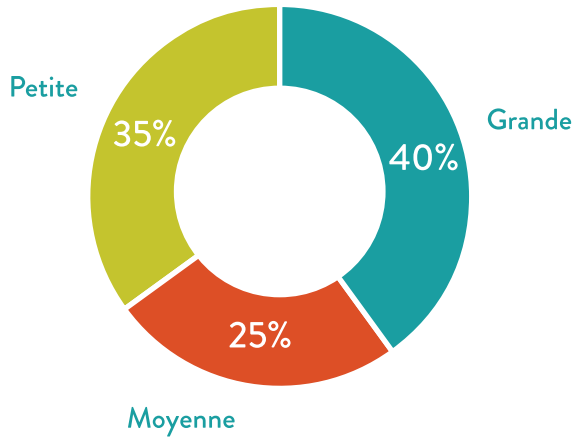

Figure 3: Maisons d'hébergement de deuxième étape par taille de population et province/territoire (n=85)

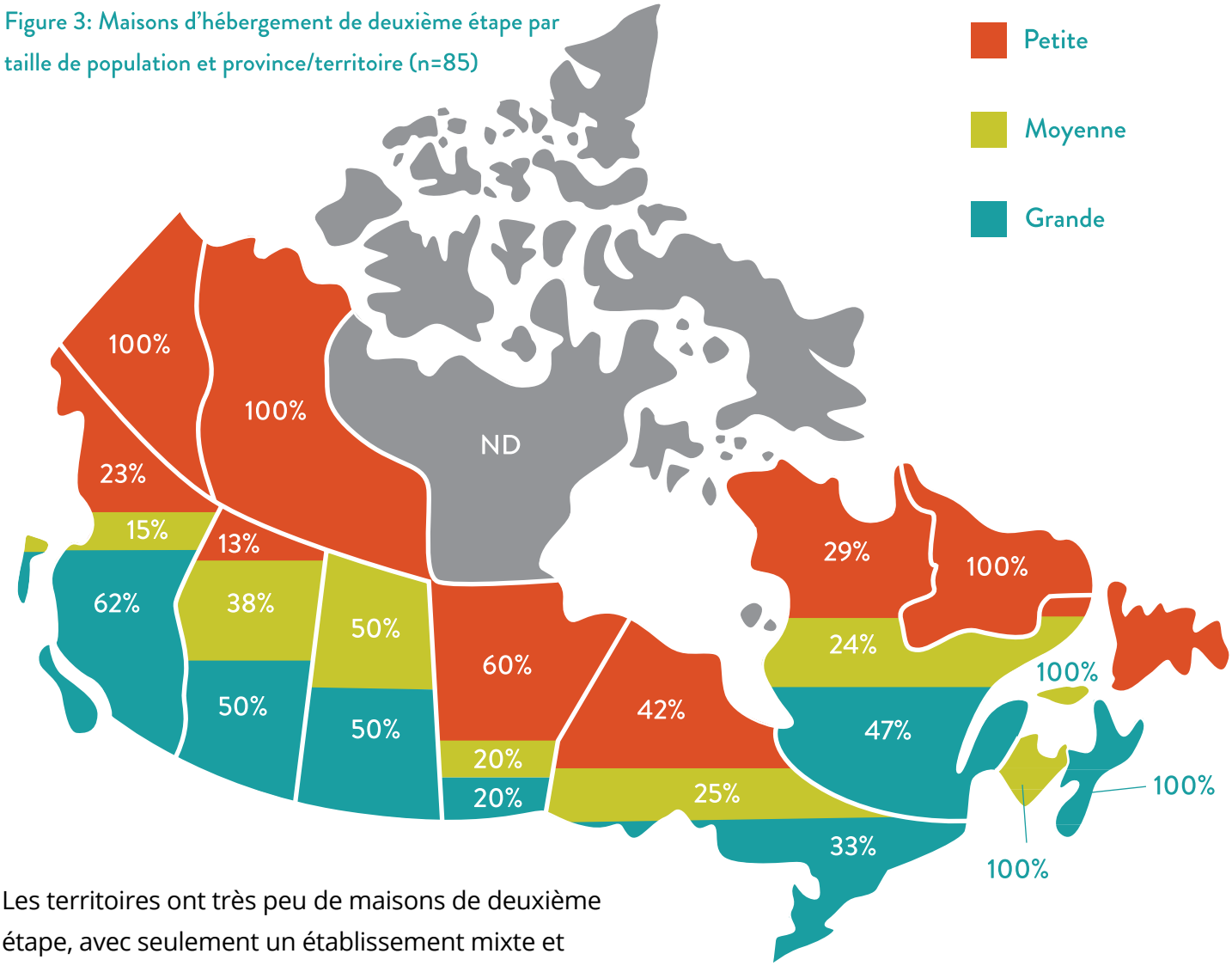

Les territoires ont très peu de maisons de deuxième étape, avec seulement un établissement mixte et deux maisons de deuxième étape pour les trois territoires[33]. Aucune répondante au sondage n'était située dans une communauté rurale (moins de 1000 personnes) ou accessible seulement par avion[34]. Le Nunavut n'est pas inclus dans l'analyse car ce territoire est dépourvu de maisons de deuxième étape.

Maisons d'hébergement et pavillons de guérison autochtones de deuxième étape

Les maisons d'hébergement et pavillons de guérison autochtones doivent relever des défis liés à l'immensité des zones de desserte dans les régions rurales, isolées et nordiques, aux répercussions persistantes du colonialisme ainsi qu'à un taux exacerbé de violence faite aux femmes autochtones[35]. Dans l'ensemble, 8% (7 sur 85) des répondantes ont indiqué être situées dans des communautés où plus de la moitié de la population est autochtone (Première nation, inuite ou métisse).

Pour recenser toutes les maisons d'hébergement autochtones à l'intérieur et à l'extérieur des réserves des Premières nations, on a demandé aux répondantes si elles s'identifiaient comme maison d'hébergement ou pavillon de guérison autochtone

(Première nation, métis, inuit) ou si elles étaient sous gestion autochtone. Dans l'ensemble, deux répondantes se sont identifiées comme autochtones ou sous gestion autochtone, dont l'une était située dans une réserve des Premières nations et vouée à desservir seulement ou principalement des femmes autochtones.

HFC collabore présentement avec des partenaires autochtones à l'étude de données provenant des maisons d'hébergement et pavillons de guérison autochtones de deuxième étape.

«[Nous offrons] des services de counseling à deux autres collectivité dans notre aire de desserte».

---

répondante de l'Ontario

3 État physique des bâtiments

PRINCIPAUX RÉSULTATS

- La majorité (71%) des maisons d'hébergement de deuxième étape sont propriétaires de leurs bâtiments et 42% ont remboursé leur hypothèque.
- L'âge moyen des bâtiments est de 39 ans (construits en 1979-1980), démontrant que nombre de maisons prennent de l'âge.
- La majorité (69%) des maisons de deuxième étape ont besoin d'une forme ou l'autre de réparations et rénovations, et près de la moitié (48%) n'ont pas les moyens financiers de les effectuer.
- Seulement le quart (25%) des maisons de deuxième étape étaient «généralement accessibles» aux femmes en fauteuil roulant ou utilisant un autre appareil d'aide à la mobilité. La majorité (69%) ont signalé que l'accessibilité représentait un «enjeu majeur» ou un «enjeu mineur».
- 42% des maisons de deuxième étape ne pouvaient «jamais» accommoder des femmes en fauteuil roulant ou utilisant un autre appareil d'aide à la mobilité.

L'état physique des bâtiments abritant les maisons de deuxième étape varie énormément à travers le pays. La vaste majorité prennent de l'âge, ce qui a des répercussions sur l'accessibilité physique. Tout le personnel souhaite que leur maison soit propre, invitante et sécuritaire. Mais dans bien des cas, leur situation financière ne leur permet pas d'effectuer les réparations ou rénovations nécessaires, et certaines maisons n'ont pas accès à toutes les mesures de sécurité dont elles auraient besoin.

Propriété et hypothèques

La majorité (59 sur 83, ou 71%) des maisons d'hébergement de deuxième étape ont indiqué être propriétaire de leurs bâtiments. D'autres ont répondu avoir des partenariats avec divers

organismes et agences gouvernementales de logement, être en co-propriété, ou détenir un prêt non remboursable auprès de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) ou d'une organisation de logement sans but lucratif (Figure 4).

Le sondage a également demandé aux répondantes si leur hypothèque était remboursée[36]. Des 60 maisons en mesure de fournir cette information, moins de la moitié (42%) avaient remboursé leur hypothèque, 48% étaient en cours de remboursement, et 10% ne possédaient pas cette information.

Figure 4: Maisons d'hébergement de deuxième étape par mode de propriété (n=83)

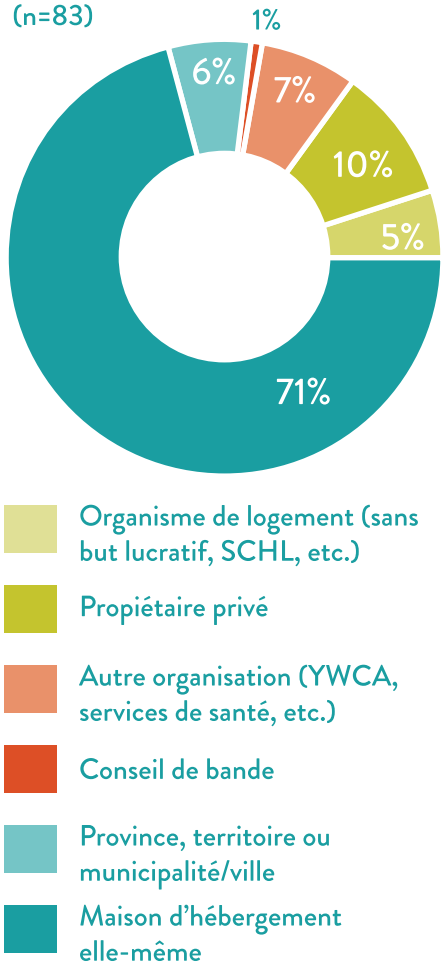

Âge des bâtiments abritant les maisons d'hébergement de deuxième étape

Considérant le degré d'usure des bâtiments abritant les maisons d'hébergement, les édifices ayant plus de 10 ans ont été qualifiés de vieillissants ou d'installations «plus anciennes».

Des 48 répondantes qui connaissaient l'année de construction, 85% ont indiqué que leur maison avait été bâtie en 2009 ou avant, illustrant le fait que de nombreuses maisons sont vieillissantes (voir Figure 5)[37]. L'âge moyen des bâtiments était de 39 ans (construits en 1979-1980); la plus vieille maison de deuxième étape a été bâtie en 1850 et la plus récente en 2017.

Figure 5: Âge des bâtiments abritant les maisons d'hébergement de deuxième étape (n=48)

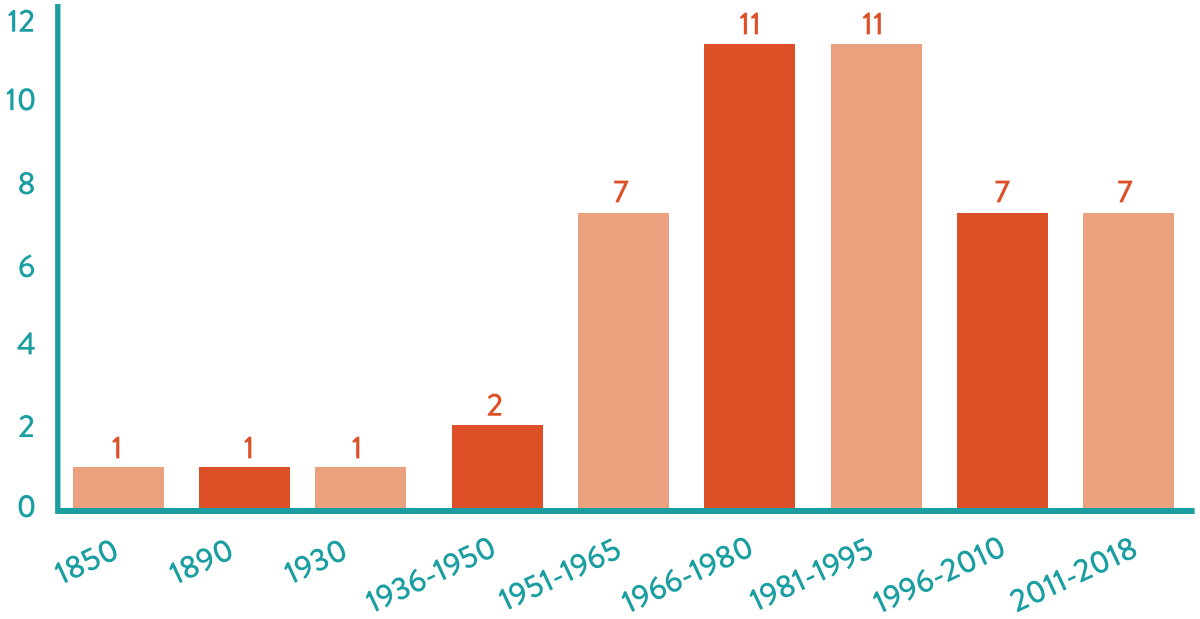

Figure 6: Pourcentage des maisons d'hébergement de deuxième étape ayant besoin de réparations mineures ou majeures par province/territoire (n=83)[38]

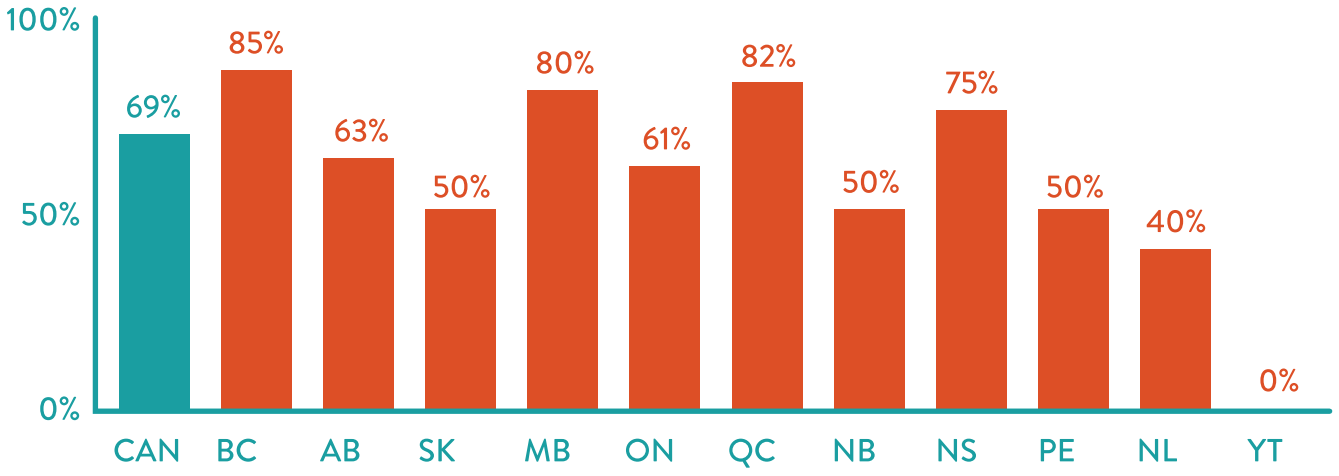

Besoin de réparations et rénovations

La majorité (57 sur 83, ou 69%) des répondantes ont indiqué que leur maison avait besoin de réparations ou de rénovations. À la question de savoir si elles avaient les moyens de les effectuer, près de la moitié (48%) des 44 répondantes ont déclaré **ne pas avoir** les fonds nécessaires. Seulement 9% pouvaient puiser dans leurs fonds opérationnels, 2% dans des fonds d'immobilisations, 9% devaient lever des fonds additionnels, et 18% des répondantes devaient tenter de rassembler des fonds d'une combinaison de sources.

Des 41 maisons d'hébergement situées dans des bâtiments plus anciens, 41% avaient besoin de réparations ou rénovations «majeures», et seulement 22% ont déclaré ne pas avoir besoin de réparations ou rénovations. Aucune des 7 maisons de deuxième étape bâties au cours des 10 dernières années n'avait besoin de réparations ou rénovations «majeures», bien que 43% d'entre elles requéraient des réparations ou rénovations «mineures».

DÉFI À RELEVER: BÂTIMENTS INACCESSIBLES

Des 66 répondantes, plus du tiers (36%) ont signalé que l'accessibilité représentait pour elles un «enjeu majeur» et 33% un «enjeu mineur». Comme tel, la majorité (69%) des répondantes considèrent l'accessibilité comme un défi pour leur maison d'hébergement.

Accessibilité physique dans les maisons de deuxième étape

Selon les plus récentes données de Statistique Canada, 24% des femmes au pays vivent avec un handicap[39]. Tel que déjà mentionné, le sondage a été complété par des directrices et des membres du personnel. Ainsi, les réponses aux questions sur l'accessibilité reflètent la perspective de celles qui travaillent dans les maisons d'hébergement plutôt que celle des femmes et enfants qui font appel aux services. De futures recherches gagneraient à poser des questions directement aux personnes qui accèdent à ces services.

Des 68 maisons de deuxième étape ayant répondu au sondage d'HFC quant à leur accessibilité aux fauteuils roulants et autres appareils d'aide à la mobilité, le quart (25%) ont indiqué que tous leurs services étaient «généralement accessibles», 21% «quelque peu accessibles» et plus de la moitié (54%) «difficilement accessibles». À la question leur demandant à quelle fréquence elles pouvaient accommoder les femmes en fauteuil roulant ou utilisant un autre appareil d'aide à la mobilité, moins du tiers (30%, 21 sur 69) ont répondu «toujours», 28% «parfois» et 42% «jamais».

Mesures de sécurité

La sécurité est au cœur de la mission des maisons d'hébergement de deuxième étape. Parmi les 65 répondantes, les mesures de sécurité existantes les plus souvent signalées sont la présence protocoles de sécurité (72%), de caméras vidéo ou CCTV (69%), et d'une situation géographique confidentielle (63%) (Figure 7).

UNE NOTE DU RÉSEAU D'ACTION DES FEMMES HANDICAPÉES DU CANADA:

L'étape la plus importante dans la fourniture de services accessibles passe par une meilleure compréhension des besoins des femmes en situation de handicap. Cela peut se faire en menant des audits basés sur une norme d'accessibilité tenant compte de toutes les incapacités. Deuxièmement, tel que reconnu par Hébergement femmes Canada, il faut fournir aux femmes en situation de handicap, particulièrement celles qui ont une expérience vécue, les moyens de participer entièrement à la collecte des données. Finalement, les maisons d'hébergement et services de première ligne gagneraient beaucoup à l'inclusion de femmes en situation de handicap au sein de leurs effectifs et de leurs conseils d'administration.

Figure 7: Mesures de sécurité en place dans les maisons d'hébergement de deuxième étape (n=65)

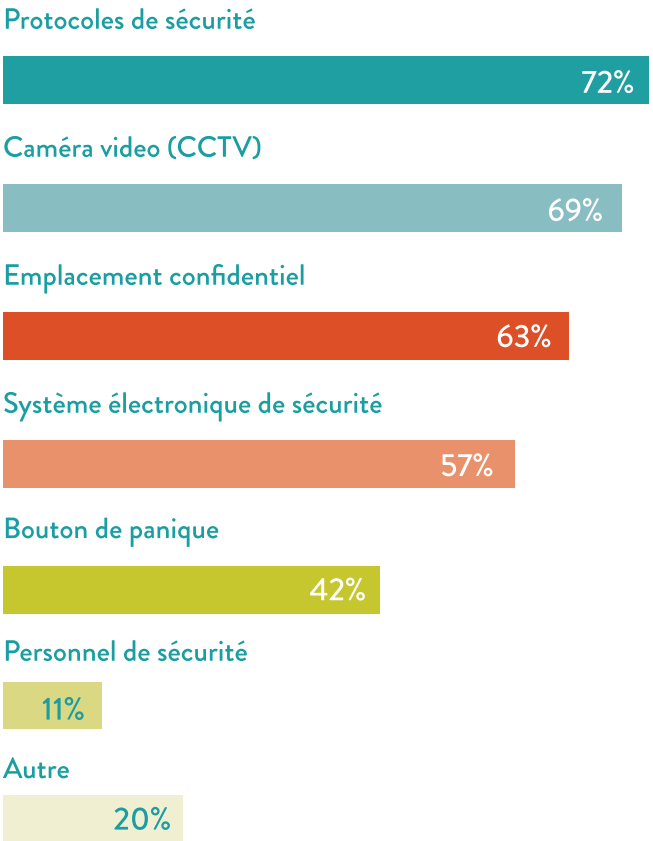

Le sondage a également demandé aux répondantes de décrire les mesures de sécurité dont elles auraient besoin mais qu'elles ne peuvent pas financièrement se permettre. Plus du tiers (35%) des 77 répondantes ont indiqué qu'elles avaient toutes les mesures de sécurité nécessaires. D'autres ont signalé le besoin de caméras vidéo/CCTV (21%), de boutons de panique (18%), de systèmes électroniques (17%), et de personnel de sécurité (14%)[40].

Parmi les autres mesures de sécurité ayant été jugées nécessaires, on note le besoin d'éclairage à détecteur de mouvement, de plus de caméras vidéo, de systèmes adéquats pour communiquer facilement avec chaque unité, de systèmes électroniques de sécurité actualisés, de clôtures protégeant mieux la vie privée et d'un accès restreint au terrain, et de fenêtres pare-balles.

Sécurité

«La sécurité est un grave problème car nous ne sommes pas propriétaire du bâtiment. Nous sommes très préoccupées par la sécurité et la confidentialité parce que notre maison de deuxième étape est située dans un édifice public».

—répondante de la Colombie-Britannique

«Il n'y a pas assez de caméras de sécurité à l'extérieur et dans les corridors. Les partenaires des résidentes viennent ici car nous n'avons pas de personnel sur place 24/7/365».

—répondante de la Saskatchewan

«Nous avons dû renforcer notre sécurité de plus en plus parce que des résidentes font entrer leurs partenaires masculins dans l'édifice, parfois par les fenêtres. C'est tout un problème».

—répondante de l'Île-du-Prince-Édouard

« La sécurité est un grave problème car la maison n'est pas propriétaire de l'immeuble. Au fil du temps, nous avons soulevé auprès du propriétaire de nombreuses préoccupations concernant la sécurité et la confidentialité».

---

répondante de la Colombie-Britannique

4 Nombre d'unités de deuxième étape et politiques de durée des séjours

PRINCIPAUX RÉSULTATS

- Le nombre moyen d'unités par maison de deuxième étape se situe à 8.
- La durée moyenne des séjours dans des maisons de deuxième étape se situe à 10,6 mois, et la durée moyenne maximale de séjour à 15,2 mois (1,3 année).
- Pour près de la moitié (45%) des maisons de deuxième étape, les enjeux de capacité d'hébergement représentaient un «enjeu majeur».
- La majorité (70%) des maisons de deuxième étape ont indiqué que plusieurs résidentes pouvaient trouver un logement abordable pendant la durée maximale de séjour. 87% ont toutefois indiqué que les logements abordables étaient «toujours» ou «souvent» difficiles à trouver dans leur communauté

Le sondage pancanadien d'HFC a posé des questions concernant les unités de logement des maisons de deuxième étape, la disponibilité de logements abordables dans la communauté et les options offertes aux résidentes lorsqu'elles quittent la maison. Cette section contient des données sur les maisons de deuxième étape de même que sur la composante deuxième étape des établissements mixtes (qui font de l'hébergement de première et deuxième étape sous le même toit). C'est pourquoi le nombre de réponses à certaines questions ("n") est plus élevé que 85.

Nombre d'unités de deuxième étape

Les 110 maisons répondantes ont déclaré un total de 920 unités, avec une moyenne de 8 unités par établissement. À l'inverse des maisons d'hébergement, elles sont composées de logements indépendants qui sont rarement partagés. En effet, 109 répondantes (83%) ont dit que les femmes partageaient «rarement» ou «jamais» une unité.

920 *unités déclarés, avec une moyenne de* **8** *unités par établissement*

Tarifs de location, dépôts en cas de dommages et autres dépenses

Généralement, les résidentes dans des maisons de deuxième étape paient des frais de loyer basé sur une formule de loyer indexé au revenu (LIR) ou une autre forme de subvention. Sur 109 répondantes, la vaste majorité (92%) ont indiqué que les résidentes payaient un loyer.

Des 98 maisons de deuxième étape ayant décrit leur méthode de calcul des loyers, près de la moitié (48%) ont indiqué que les résidentes paient ce qu'elles peuvent et que des subventions externes (aide sociale ou LIR) défraient la différence. Dans les commentaires, certaines maisons ont noté que le montant du loyer était couvert en entier par l'allocation logement de l'aide sociale provinciale/territoriale. Une minorité (12%) ont déclaré que les résidentes ne peuvent payer le loyer en entier et que la maison s'acquitte de la différence. Quatre sur 10 (40%) ont indiqué dans leurs commentaires qu'elles calculaient les loyers autrement: une combinaison de méthodes (certaines unités étant subventionnées et d'autres pas); selon que la résidente travaille ou reçoit l'aide sociale (LIR ou allocation logement); la régie du logement provinciale détermine le taux de location et le loyer est payé directement à la province; et dans les endroits où le LIR est plus élevé que 30%, la maison de deuxième étape peut offrir des tarifs de location réduits. Il importe de noter que les femmes n'ont pas toutes accès aux subventions logement et à l'aide sociale, particulièrement celles ayant un statut précaire, qui ne sont pas résidentes permanente, ou qui ont déménagé dans une autre province ou un autre territoire.

Des 85 maisons ayant répondu, très peu percevaient des frais pour l'électricité (18%), le chauffage (6%) et l'eau (1%). Parmi les 16 répondantes ayant coché «autre», les frais collectés couvraient une gamme d'autres dépenses incluant la lessive; le câble, internet et le téléphone; le poêle et le réfrigérateur; le traitement des ordures; les frais de copropriété; et l'enlèvement de la neige et l'entretien des pelouses.

À la question leur demandant qui paie pour les dommages aux unités, 15% des maisons ont désigné les résidentes, 26% la maison elle-même,

et 3% le bailleur de fonds ou une autre organisation, avec 56% ayant spécifié que cela dépend de la situation. Certaines répondantes ont indiqué prendre en compte le contexte en déterminant l'étendue des dommages et qui est responsable. Parfois, les résidentes paient pour des dommages mineurs à une unité, mais la maison d'hébergement couvre les dommages majeurs. Un dépôt en cas de dommages peut contribuer à couvrir les coûts à l'occasion.

Durée des séjours dans les maisons d'hébergement de deuxième étap

Les maisons de deuxième étape offrent un hébergement à moyen terme et, à la différence des maisons d'hébergement, la durée des séjours n'est pas influencée par les politiques gouvernementales des provinces et territoires mais principalement déterminée par la maison elle-même et les besoins des résidentes. La moyenne déclarée de durée des séjours pour les 59 répondantes se situait à 10,5 mois.

Durée maximale de séjour

Des 79 répondantes à la question concernant la durée maximale de séjour, la moyenne se situait à 15,2 mois (1,3 année)[41].

Plusieurs options sont accessibles aux résidentes ayant atteint leur durée maximale de séjour. Les maisons font habituellement tout leur possible pour éviter aux femmes de se retrouver sans abri et vulnérables. La vaste majorité (90%) des 96 répondantes ont indiqué que les résidentes n'étaient pas laissées à elles-mêmes (Figure 8).

Figure 8: Options acessibles aux résidentes qui atteignent la durée maximale de leur séjour dans une maison de deuxième étape (n=96)

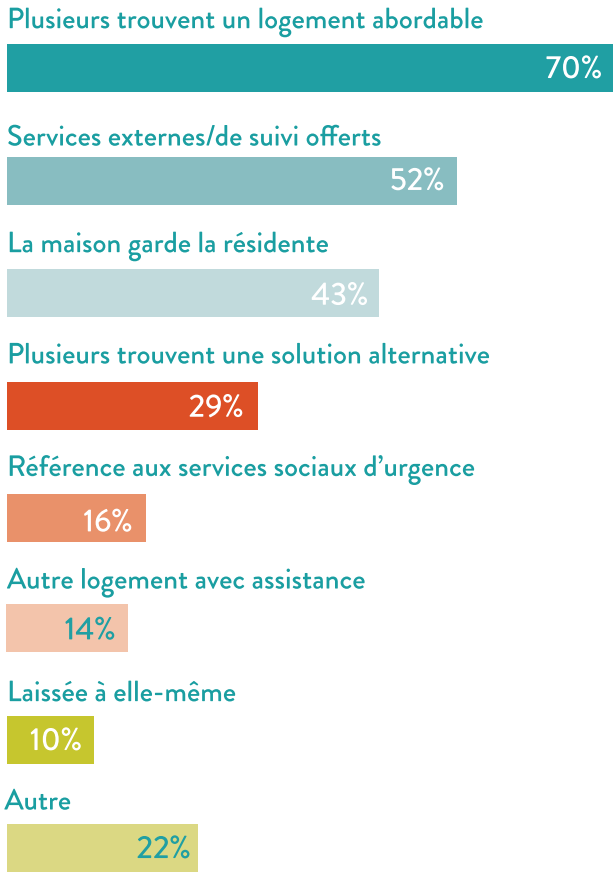

La Figure 8 montre ce qui arrive quand une résidente atteint la durée maximale de séjour dans une maison de deuxième étape. La majorité (70%) des 96 répondantes ont confirmé que plusieurs résidentes pouvaient trouver un logement abordable, 52% leur offraient des services externes et de suivi, et 43% prolongeaient le séjour. Quelques maisons référaient les résidentes à d'autres services sociaux d'urgence (16%) ou d'autres services de logement assisté (14%) . Très peu (10 sur 96, ou 10%) de maisons laissaient les femmes à elles-mêmes.

Les répondantes ayant coché «autre» ont indiqué dans leurs commentaires que la situation des résidentes était évaluée au cas par cas et qu'une option additionnelle consistait à orienter les femmes vers des coopératives d'habitation, des organismes provinciaux de logement ou le marché du logement.

Au Québec et en Ontario, les survivantes de violence familiale sont priorisées sur les listes pour obtenir un logement social et abordable par l'entremise d'un «statut prioritaire spécial» destiné aux femmes et enfants fuyant la violence[42].

Crise du logement abordable au Canada

En raison de la crise du logement social (loyer indexé sur le revenu) et abordable affectant les communautés de toutes tailles partout au pays, plusieurs femmes ayant fui la violence sont incapables de trouver un logement sécuritaire et abordable pendant la durée de leur séjour en maison d'hébergement[43].

Certaines maisons d'hébergement ont développé des programmes ou des unités de deuxième étape pour aider les femmes à réaliser la transition vers une vie plus autonome. Même si elles ne peuvent pas remplacer les logements abordables, ces unités contribuent à atténuer et prévenir l'itinérance chez les femmes et les enfants fuyant la violence, leur offrant du temps et du soutien pour trouver un logement abordable à long terme.

Une vaste majorité (87%) des 58 répondantes ont indiqué qu'il était «toujours» ou «souvent» difficile de trouver un logement abordable dans leur communauté (Figure 9).

La crise du logement abordable influence la capacité d'accueil des maisons de deuxième étape

«Nous avons un programme en Colombie-Britannique qui nous permet de distribuer des subventions au logement. Nous avons une intervenante en prévention de l'itinérance qui travaille avec les femmes dès le début de leur séjour. Si un logement est trouvé avant la fin du séjour de 12 mois, nous sommes heureuses d'aider la résidente à déménager. Nous pouvons héberger les femmes jusqu'à 16 mois».

—répondante de la Colombie-Britannique

«Quand il y a de la place, nous pouvons les déplacer à l'interne vers un autre programme de logement pour une année de soutien additionnelle».

—répondante de l'Alberta

Figure 9: Est-ce difficile de trouver un logement abordable dans votre communauté ? (n=58)

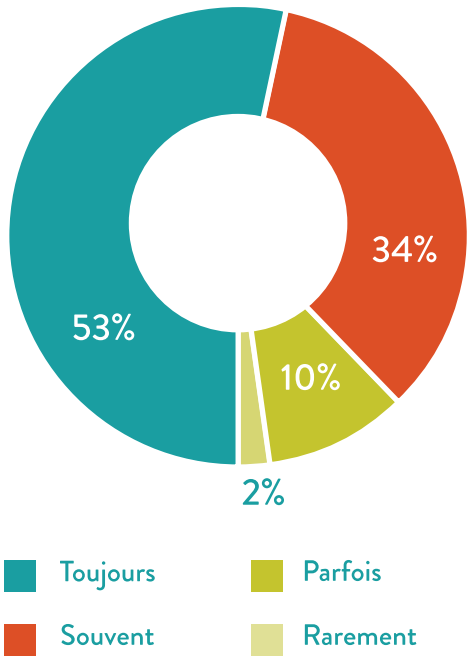

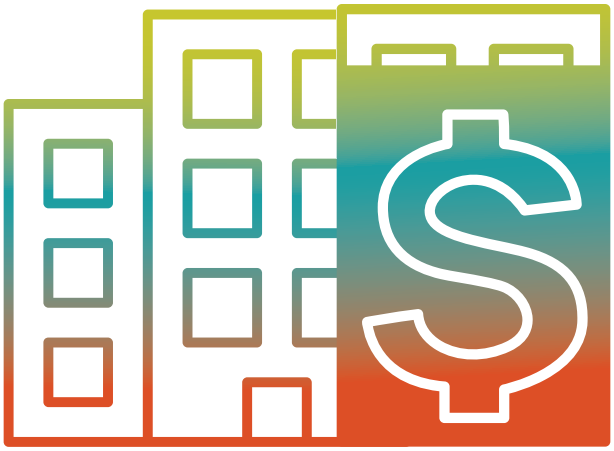

87% *ont indiqué qu'il était difficile de trouver un logement abordable*

Figure 10: Pourcentage de maisons d'hébergement de deuxième étape déclarant qu'un logement abordable est «toujours» difficile à trouver, par province/territoire (n=58)

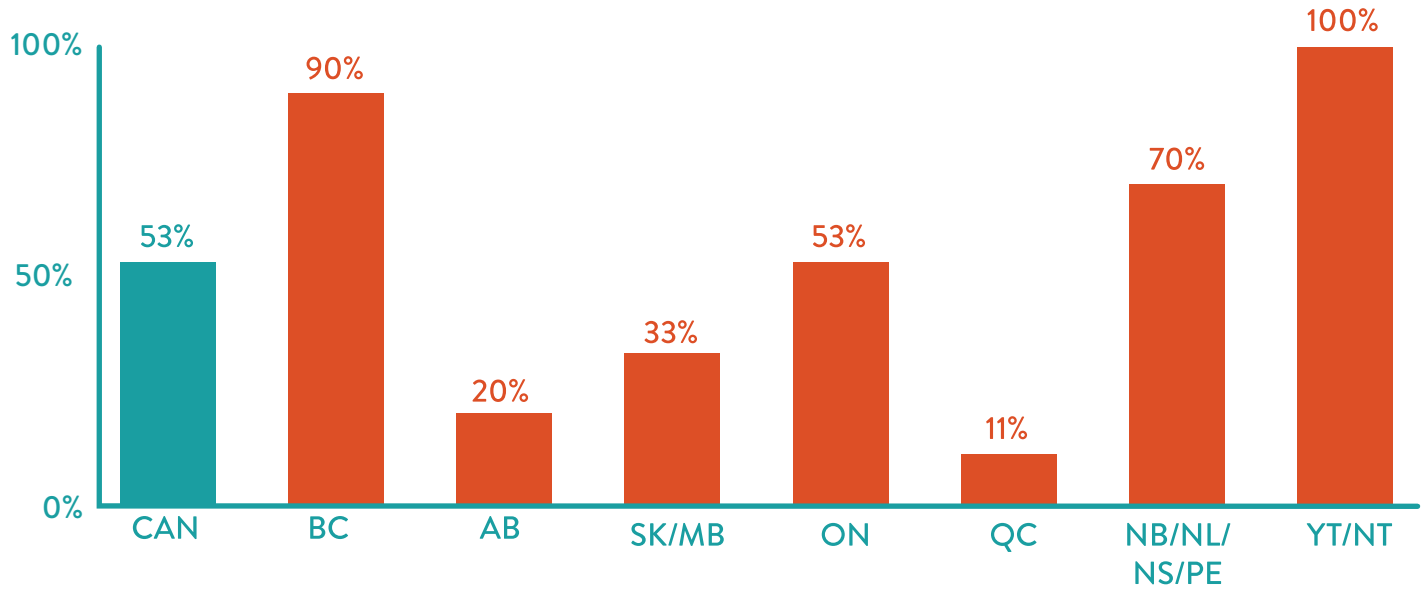

Une comparaison provinciale et territoriale des répondantes ayant affirmé qu'un logement abordable était «toujours» difficile à trouver montre que les maisons de deuxième étape des territoires et de la Colombie-Britannique sont particulièrement confrontées au manque de logement social et abordable (Figure 10).

Il existe de légères différences concernant l'accès à un logement abordable selon la taille de la population de la communauté. Des 24 répondantes situées dans de grands centres de population, 15 (63%) ont attesté qu'un logement abordable était «toujours» difficile à trouver, par comparaison à 50% (8 sur 16) dans les centres de taille moyenne, et 44% (8 sur 18) dans de petites collectivités.

En réaction à la crise du logement abordable, certaines maisons de deuxième étape ont réussi à se doter d'une intervenante spécialisée qui aide les résidentes à trouver un logement sécuritaire et abordable pendant leur séjour. Seulement 11 répondantes (n=37) ont déclaré employer une intervenante logement à temps plein ou partiel.

DÉFIS EN MATIÈRE: DE CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT

Étant donné que les maisons de deuxième étape offrent de l'hébergement à moyen terme, le roulement des résidentes y est plus faible que dans les maisons d'hébergement. Dans ces dernières, le manque de capacité d'hébergement fait référence aux lits disponibles, tandis que pour les maisons de deuxième étape, on parle plutôt d'unités de logement disponibles. À la question de savoir si la capacité d'hébergement représentait un défi pour leur maison, 45% des 69 répondantes ont déclaré qu'il s'agissait d'un «enjeu majeur», 33% d'un «enjeu mineur», et 22% ont indiqué que cela n'était «pas un enjeu». Une comparaison régionale a montré que pour la majorité (62%, 16 sur 26) des maisons de deuxième étape situées dans de grands centres de population, le manque de capacité d'hébergement était un «enjeu majeur», de même que pour 55% des maisons dans des centres de taille moyenne (11 sur 20) et 17% des maisons dans de petites collectivités (4 sur 23).

« Nous avons besoin d'hébergement de deuxième étape au Nunavut…Nous avons les statistiques de violence familiale les plus élevées au Canada et nous sommes le seul de toutes les provinces et tous les territoires à ne pas offrir d'hébergement de deuxième étape…Nous avons perdu des femmes parce qu'elles retournent parfois dans une situation de violence, sachant qu'il n'y a pas d'autre option».

répondante du Nunavut

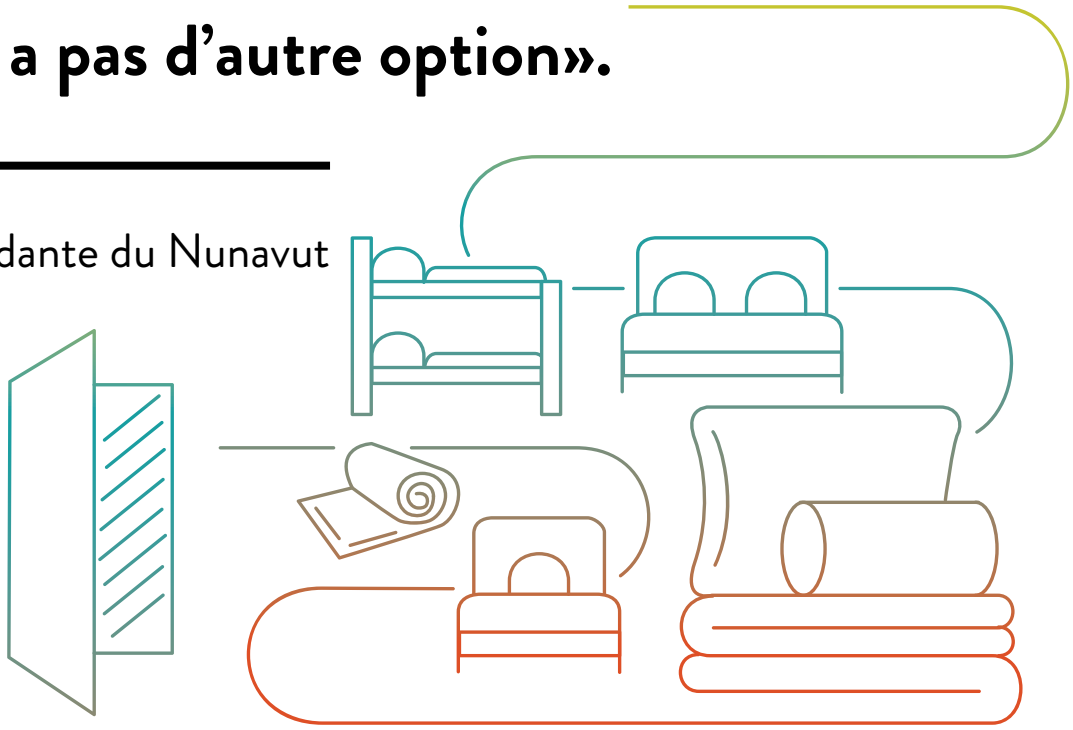

5 Groupes desservis par les maisons d'hébergement de deuxième étape

PRINCIPAUX RÉSULTATS

- Les maisons d'hébergement de deuxième étape desservent un groupe de plus en plus diversifié de femmes fuyant la violence. Près du tiers (31%) des répondantes ont déclaré accompagner des femmes fuyant différentes formes de violence en plus de la violence par un partenaire intime.
- 67% des maisons d'hébergement de deuxième étape ayant dispensé des services à des femmes vivant avec des enjeux complexes de santé mentale, et 67% ayant dispensé des services à des femmes aux prises avec des enjeux d'utilisation de substances psychoactives, ont déclaré qu'il s'agissait d'un «enjeu majeur» pour leur maison.
- Le quart (24%) des maisons d'hébergement de deuxième étape avaient appuyé des personnes trans, fluides entre les genres ou intersexuées fuyant la violence. Parmi ce groupe, 58% étaient «toujours» et 42% «parfois» en mesure d'accommoder ces personnes.
- Seulement 15% des maisons de deuxième étape ont signalé que la livraison de soutiens et services culturellement appropriés n'était «pas un enjeu». Pour 35%, il s'agissait d'un «enjeu majeur» et pour 49%, d'un «enjeu mineur».

Comme le montrent d'autres recherches[44], les maisons d'hébergement de deuxième étape desservent un groupe de plus en plus diversifié de femmes fuyant la violence. Selon Wathen et al. (2015: 135), «la principale raison qui incite les directrices à adopter une approche plus inclusive quant aux personnes visées par le mandat de leur maison d'hébergement touche leur préoccupation concernant l'absence d'autres formes d'aide accessibles à ces femmes».

Pour bien rendre cette réalité, nous avons demandé aux maisons de deuxième étape si leur mandat consistait à desservir exclusivement des victimes/survivantes de VPI. Des 78 répondantes, près du tiers (31%) ont signalé appuyer des femmes fuyant différentes formes de violence en plus de la VPI (Figure 11).

Pour mieux comprendre qui sont les personnes qui cherchent de l'aide, nous avons demandé aux répondantes d'énumérer les différents groupes qu'elles avaient accueilli (Figure 12). Veuillez prendre note qu'il ne s'agit pas des groupes qu'elles ont pu ou voulu accueillir, mais bien de groupes qu'elles ont eu connaissance d'avoir accueillis

Figure 11: Votre mandat officiel consiste-t-il à desservir exclusivement des victimes/survivantes de VPI ? (n=78)

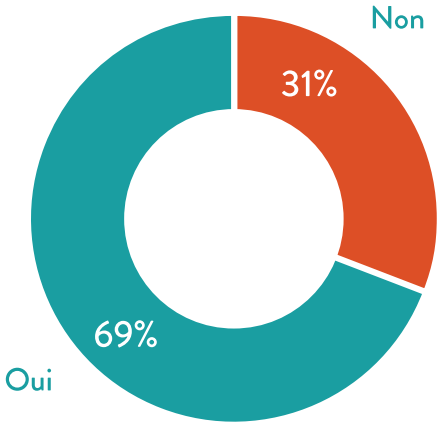

Figure 12: Votre maison d'hébergement a-t-elle déjà rendu service aux groupes suivants ? (n=78)

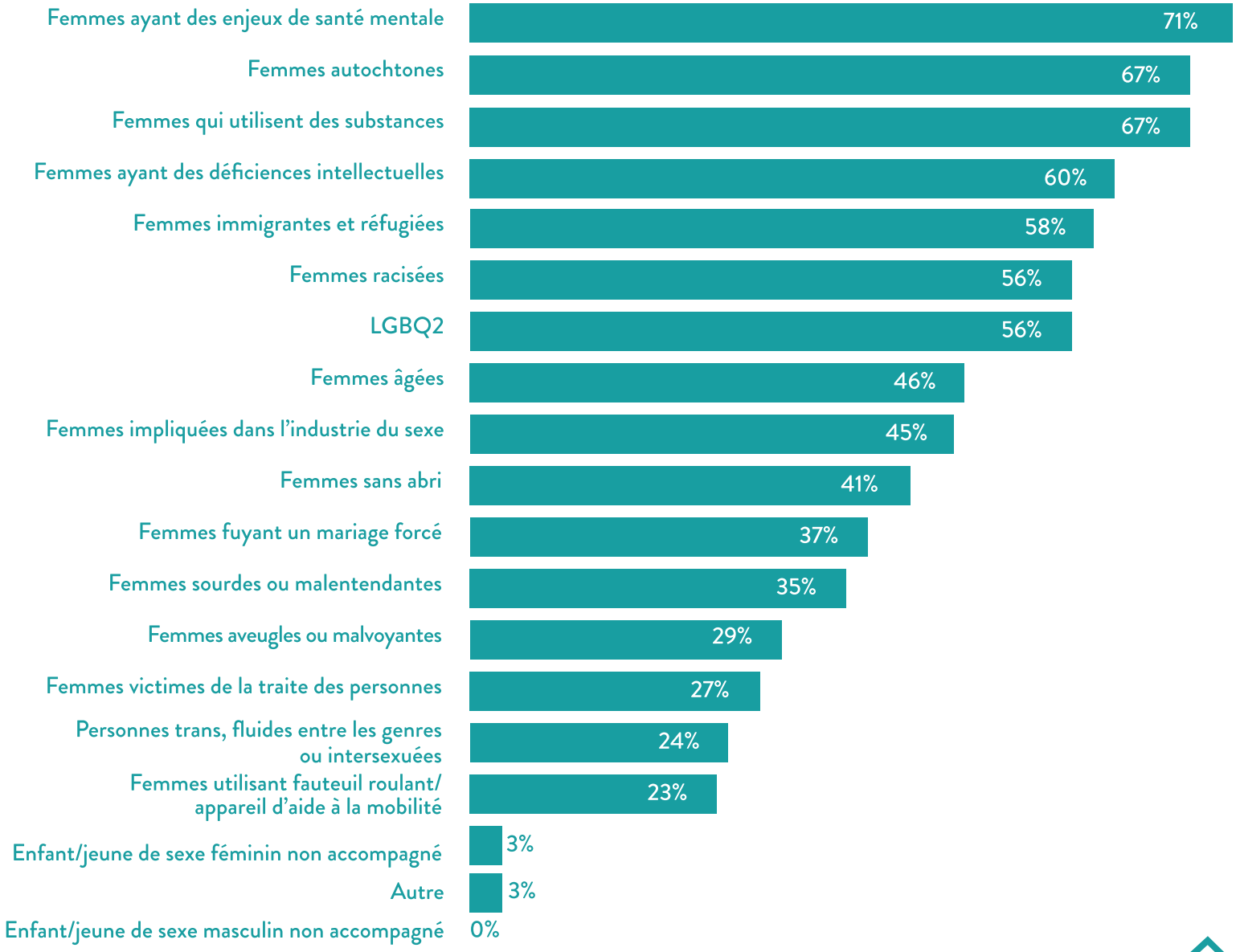

DÉFI: SOUTENIR LES SURVIVANTES AYANT DES BESOINS COMPLEXES

Alors que les maisons de deuxième étape desservent différents groupes de femmes subissant divers types de violence et présentant des besoins complexes, les résultats du sondage suggèrent qu'elles n'ont pas nécessairement la capacité (personnel, ressources, formation, espace, etc.) pour les aider de manière adéquate. Par exemple, la majorité (35 ou 67%) des 52 maisons de deuxième étape ayant appuyé des femmes présentant des enjeux complexes de santé mentale qui ont répondu aux questions sur les défis à relever, ont signalé que cela représentait un «enjeu majeur» et 33% un «enjeu mineur». Aucune n'a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'un enjeu.

Des 49 maisons de deuxième étape ayant accompagné des femmes présentant des enjeux liés à l'utilisation de substances psychoactives qui ont répondu aux questions sur les défis à relever, 67% ont indiqué qu'il s'agissait d'un «enjeu majeur», et 33% un «enjeu mineur». Aucune n'a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'un enjeu.

par le passé. Par exemple, les maisons d'hébergement peuvent avoir déjà appuyé des femmes lesbiennes ou bisexuelles sans que ces dernières ne leur aient divulgué leur orientation sexuelle.

Les maisons de deuxième étape reçoivent souvent des références de maisons d'hébergement où les femmes ont résidé temporairement après avoir fui la violence. Elles peuvent également être référées par d'autres services sociaux, des spécialistes en santé, des fonctionnaires de police et des travailleuses sociales, ou avoir appris l'existence de la maison de deuxième étape par quelqu'un de leur entourage ou en menant leurs propres recherches[45]. Dans certaines provinces comme le Québec, les femmes ne peuvent être référées que par une maison d'hébergement.

La majorité des maisons de deuxième étape ont déclaré avoir accompagné : des femmes présentant des enjeux graves de santé mentale (71%), des utilisatrices de substances psychoactives (67%), des femmes autochtones (67%), des femmes vivant avec des incapacités intellectuelles (60%) et des immigrantes et des réfugiées (58%). Les répondantes ont également indiqué avoir accompagné des femmes qui ne fuyaient pas la VPI, notamment des femmes impliquées dans l'industrie du sexe ou tentant d'en sortir (45%), des femmes sans abri (41%), et des survivantes de la traite des personnes (27%) (Figure 12).

Dans leurs commentaires, certaines maisons de deuxième étape ont souligné avoir dispensé des services à des femmes ayant subi des actes de violence familiale perpétrés par un membre de la famille autre qu'un partenaire intime. Au Manitoba par exemple, une répondante a noté que leur mandat inclut une «définition plus large de la

violence familiale [qui] englobe d'autres membres de la famille». La suite de cette section explore plus en détail certains des groupes ayant reçu des services.

Femmes ayant des besoins complexes

Les maisons d'hébergement de deuxième étape desservent de plus en plus de femmes présentant des enjeux graves de santé mentale et d'utilisation de substances psychoactives. Statistique Canada a trouvé que les personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale «subissent plus de violence à répétition et de violence aux mains d'une personne qu'elles connaissent», et que la violence familiale est quatre fois plus fréquente dans ce groupe que dans la population en général[46]. Des 48 répondantes ayant desservi des femmes présentant des enjeux graves de santé mentale et indiqué si elles pouvaient ou non les accommoder, moins de la moitié (48%) avaient «toujours» été en mesure de le faire, et 52% «parfois».

Historiquement, toutes les maisons d'hébergement avaient une politique de tolérance zéro quant à l'utilisation de drogues et d'alcool. Toutefois, certaines maisons ont évolué vers des pratiques réduisant les obstacles à l'accès et vers des interventions tenant compte des traumatismes, en plus d'avoir adopté une approche de réduction des méfaits visant à répondre aux besoins des femmes là où elles en sont[47]. Des 46 répondantes ayant desservi des femmes présentant des enjeux d'utilisation de substances psychoactives et indiqué si elles pouvaient ou non les accommoder, 44% avaient «toujours» pu les accommoder, et 56% y sont «parfois» arrivées.

Femmes en situation de handicap et femmes sourdes

Le RAFHC mène activement des recherches et des activités de plaidoyer sur l'intersection entre les femmes en situation de handicap et la violence[48]. Les statistiques révèlent que les femmes en situation de handicap subissent des taux disproportionnellement élevés de violence[49].

Le Centre canadien de la statistique juridique a publié en 2018 un rapport intitulé «La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité». Dans 45% de tous les incidents de victimisation avec violence (agression sexuelle, vol, agression physique) où la victime est une femme, celle-ci avait une incapacité. Dans les cas de VPI, parmi les victimes en situation de handicap, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de subir «les formes les plus graves de violence conjugale»[50].

Des 78 répondantes, 60% ont déclaré avoir accompagné des femmes vivant avec une déficience intellectuelle, 29% des femmes aveugles ou malvoyantes, et 23% des femmes en fauteuil roulant ou utilisant un autre appareil d'aide à la mobilité. Plus d'un tiers (35%) ont indiqué avoir servi des femmes sourdes ou malentendantes (Figure 12).

Personnes transgenres, non binaires et intersexuées

Au Canada, un nombre croissant de recherches examinent et documentent les différentes expériences de violence vécues par les personnes transgenres et de divers genres[51], mais les études sont plus rares quant à la VPI vécue par ces divers groupes. De nouvelles données ont émergé du sondage Domestic Violence in the Workplace mené par une équipe conjointe de l'Université Western Ontario et du Congrès du travail du Canada, qui a examiné comment la VPI affecte les travailleuses et travailleurs, de même que leur lieu de travail. Les minorités de genre et sexuelles (personnes lesbiennes, gay, bisexuelles, transgenres, queer/en questionnement, et autres personnes non conformes au genre) étaient plus susceptibles de signaler de la VPI et de déclarer que cette violence affectait négativement leur rendement au travail et leur état de santé[52]. Parmi les personnes sondées, les transgenres étaient deux fois plus susceptibles de signaler des expériences de VPI durant leur vie par comparaison aux femmes cisgenres et quatre fois plus que les hommes cisgenres[53].

Le sondage pancanadien d'HFC a trouvé que près du quart (24%, 19 sur 78) des maisons de deuxième étape avaient desservi des personnes trans, fluides entre les genres ou intersexuées fuyant la violence. L'exactitude de ce nombre dépend toutefois du taux de divulgation de leur identité sexuelle par la clientèle. Des 19 répondantes ayant signalé qu'à leur connaissance, elles avaient appuyé des personnes trans, fluides entre les genres ou intersexuées et indiqué si elles pouvaient ou non les accommoder, 58%

TRANSGENRE: *Une personne qui s'identifie entièrement ou en partie à un genre autre que celui associé au sexe assigné à la naissance – souvent utilisé comme terme général pour représenter une vaste gamme d'identités et d'expressions de genre. Les personnes transgenres, comme les cisgenres, peuvent se prévaloir de toute identité en lien avec leur orientation sexuelle/romantique.*

NON BINAIRE: *La non binarité évoque un éventail d'expressions de genre plus large et plus flexible, avec des intérêts et des comportements qui peuvent changer d'un jour à l'autre. Les personnes non binaires ne se sentent pas confinées par les limites restrictives des attentes stéréotypées par rapport aux hommes et aux femmes. Autrement dit, ces personnes peuvent se sentir femmes certains jours et hommes en d'autres occasions, ou elles peuvent estimer que ces deux catégories ne les décrivent pas adéquatement.*

ont déclaré qu'elles pouvaient «toujours» et 42% «parfois» accommoder ce groupe. Aucune maison ne pouvait «jamais» les accommoder.

Femmes immigrantes, réfugiées et racisées

Quand elles ont besoin d'aide, les immigrantes et les réfugiées qui subissent la VPI doivent s'orienter dans de multiples systèmes complexes et surmonter beaucoup d'obstacles pour accéder aux soutiens et services dont elles ont besoin[54]. Dans l'ensemble, 58% des répondantes avaient desservi des immigrantes et des réfugiées, et 56% des femmes racisées (voir Figure 12). La Figure 13 montre que les maisons de deuxième étape situées dans de grands centres urbains sont plus susceptibles d'avoir dispensé des services à des immigrantes, des réfugiées ou des femmes racisées fuyant la violence que celles situées dans des centres de moyenne ou petite[55] taille.

Figure 13: Pourcentage de maisons d'hébergement de deuxième étape ayant desservi des femmes immigrantes, réfugiées ou racisées par taille de population (n=78)

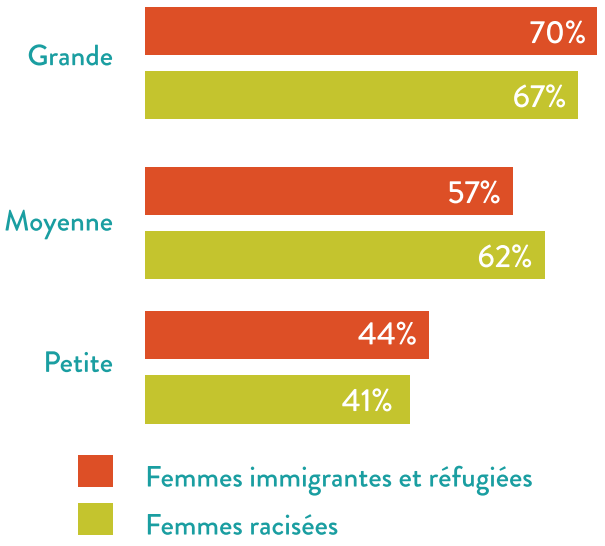

INTERSEXUÉE: *Un terme utilisé pour décrire les personnes nées avec une variante anatomique ou chromosomique qui ne répond pas aux définitions typiques de femme et d'homme. Les personnes intersexuées sont souvent soumises à des interventions chirurgicales à la naissance, avec ou sans le consentement parental, ou même sans en être informées.*

CISGENRE: *Un terme utilisé pour décrire des personnes pour qui l'identité de genre et le sexe assigné coïncident et qui se conforment aux attentes de la société par rapport à leur sexe assigné à la naissance. Il s'agit du contraire de transgenre[56].*

Des 74 répondantes ayant indiqué si elles avaient ou non aidé des femmes à présenter une demande de résidence permanente au Canada ou à remplir des formulaires concernant leur statut d'immigrante ou de réfugiée, 20% ont déclaré avoir «souvent» fourni ce type de services (voir Section 6, Figure 17). De ces dernières, 67% étaient situées dans de grandes agglomérations, 20% dans des centres de taille moyenne et 13% dans de petites collectivités.

DÉFI: FOURNIER DES SOUTIENS CULTURELLEMENT APPROPRIÉS

Une approche féministe intersectionnelle appliquée aux interventions en maison d'hébergement valorise l'inclusion ainsi que les pratiques réduisant les obstacles à l'accès aux différents services. Cependant, les maisons de deuxième étape n'ont pas toujours la capacité de fournir tous les services de manière à répondre entièrement aux besoins de femmes issues d'horizons culturels, ethniques et linguistiques différents. Les femmes n'ayant pas de statut de citoyenneté ou dont la situation est précaire sont particulièrement vulnérables car elles ne sont pas admissibles aux subventions au logement ou à l'aide sociale pour payer leur loyer[57]. Des 71 répondantes, 35% ont déclaré que l'offre de soutiens et services culturellement adaptés constituait un «enjeu majeur», 49% un «enjeu mineur», et 15% «pas un enjeu».

« Si nous avions un ascenseur, nous pourrions accommoder plus de familles».

répondante de l'Alberta

6 Livraison de services

PRINCIPAUX RÉSULTATS

- En plus de leur fournir un milieu sécuritaire, les maisons d'hébergement aident les femmes à se reconstruire, guérir de la violence, développer leur résilience et progresser vers une vie libre de violence.
- Près de la moitié (46%) des maisons de deuxième étape avaient «souvent» dispensé des services de counseling spécifiques aux enfants ayant été exposés à la VPI, et le tiers (35%) avaient «souvent» offert des programmes à des enfants ayant eux-mêmes subi la violence.
- Près de la moitié (44%) des maisons de deuxième étape ont déclaré que de trouver le temps d'assurer un suivi auprès des anciennes résidentes représentait un «enjeu majeur».
- Alors que 67% des maisons d'hébergement ont signalé desservir des femmes autochtones, seulement 11% étaient «souvent» en mesure de leur offrir des programmes culturellement adaptés.
- 85% des maisons de deuxième étape ont déclaré avoir «souvent» fourni du soutien pour aider les résidentes à trouver un logement.
- Les maisons de deuxième étape sont activement engagées dans des activités de prévention et de sensibilisation visant à éliminer la violence faite aux femmes et aux enfants. Toutefois, près de la moitié (47%) ne recevaient aucun financement de leur principal bailleur de fonds pour réaliser ces activités.

ENJEU: ABSENCE DE TRANSPORTS

L'absence de transport en commun peut entraver l'accès aux services et programmes. Des 30 maisons de deuxième étape situées dans de petites collectivités, seulement la moitié (50%) avaient accès au transport en commun[58]. Dans les mots d'une répondante d'une maison de deuxième étape autochtone en Ontario, «Le transport, c'est un gros problème dans notre réserve».

Tout en dispensant des services à une diversité de femmes subissant différentes formes de violence, les maisons de deuxième étape proposent également un vaste éventail de ressources et de services aux résidentes[59]. Pour mieux comprendre la portée de leur travail, nous leur avons demandé d'énumérer les services offerts, soit à l'interne, soit à l'externe[60].

Les maisons de deuxième étape diffèrent des maisons d'hébergement par leur hébergement en unités individuelles de style appartement, et du fait que leurs services sont habituellement réservés aux résidentes. Ces services sont accessibles sur site et hors site.

Les services sont présentés en cinq catégories: counseling; programmes et ressources pour les enfants; s'orienter dans les systèmes institutionnels et les services sociaux; services additionnels; prévention et sensibilisation. Dans cette section, les maisons de deuxième étape confirment la présence ou non de spécialistes sur place dans ces cinq catégories, ou leur recours à des références ou des collaborations avec des partenaires externes.

Services de counseling

L'un des principaux mandats des maisons de deuxième étape consiste à offrir du soutien aux survivantes dans leur processus de guérison des traumatismes et de la violence. Cette composante inclut notamment l'évaluation du risque, la planification de sécurité, la planification de la transition, l'intervention de crise, l'accompagnement à des rendez-vous comme personne de soutien, et le counseling, incluant le soutien émotionnel[61].

Les maisons de deuxième étape sont beaucoup plus qu'un milieu de vie sécuritaire – en créant des relations de confiance avec les survivantes, les intervenantes aident les femmes à se reconstruire, guérir de la violence, développer leur résilience et progresser vers une vie libre de violence[62]. La plupart des maisons de deuxième étape sont en mesure de réaliser cet objectif en ayant sur place du personnel qui fournit une panoplie de services aux femmes et aux enfants (Figure 14).

Le sondage a recueilli des données sur les types de services de counseling offerts ainsi que sur leur fréquence. Des 74 répondantes, 82% offraient «souvent» des services de counseling individuel et 72% offraient «souvent» du counseling de groupe.

Nous avons également posé la question des services de counseling offerts aux enfants (Figure 14). Près de la moitié (46%) des répondantes offraient «souvent» des services aux enfants ayant été exposés à la violence familiale. Plus du tiers (35%) ont indiqué offrir «souvent» des services de counseling aux enfants ayant eux-mêmes subi la violence.

La plupart des maisons de deuxième étape n'avaient pas d'intervenante spécialisée sur place pour répondre aux enjeux de santé mentale et d'utilisation de substances psychoactives. Seulement trois maisons employaient une psychologue et/ou une spécialiste en santé mentale sur site ou hors site.

Les maisons de deuxième étape misent en général sur des partenariats avec des organismes locaux pour fournir aux femmes et enfants les services spécialisés dont elles ont besoin. 54% des 59 répondantes aux questions concernant les références vers des services individuels ou familiaux de thérapie ou de counseling ont déclaré avoir fourni des références, et 36% avoir effectué un «transfert chaleureux»[63] vers des partenaires, pouvant inclure une rencontre en personne hors site entre survivante et thérapeute. Des 58 répondantes, 60% ont fourni des références en psychiatrie et 31% ont effectué des «transferts chaleureux». Quant au counseling en matière d'utilisation de substances psychoactives, 30% (18 sur 60) ont fourni des références et 60% (36 sur 60) effectué des «transferts chaleureux».

Figure 14: Disponibilité des services de counseling dans les maisons de deuxième étape (n=74)

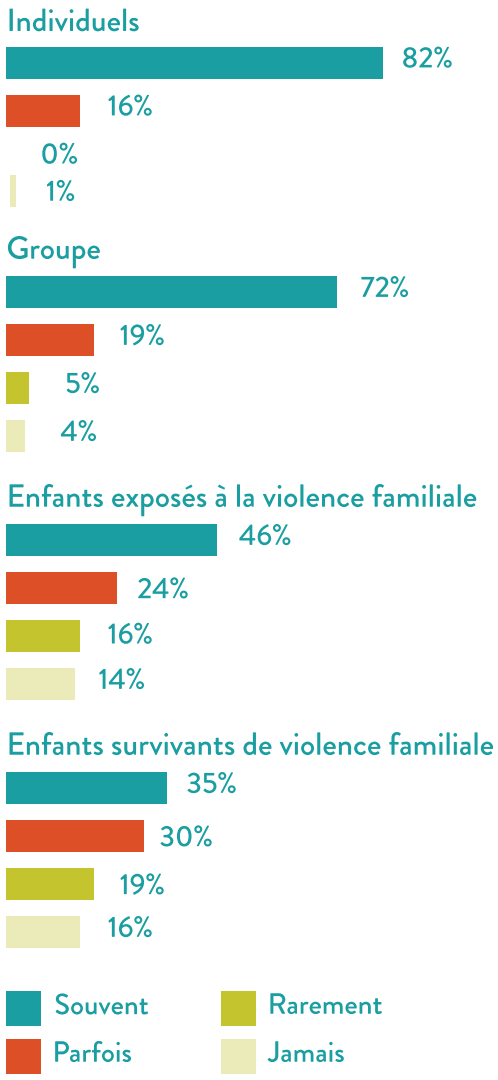

Programmes et soutiens pour les enfants

En plus du counseling (Figure 14), les maisons de deuxième étape offrent toute une gamme de services et soutiens destinés aux enfants (Figure 15). Des 73 répondantes, 49% ont déclaré avoir «souvent» et 29% «parfois» fourni du soutien scolaire aux enfants (y compris les inscrire à l'école, communiquer avec les professeurs et le personnel scolaire et aider aux devoirs).

Neuf maisons de deuxième étape offraient des services de garde sur place. Près du tiers (22 sur 72, ou 31%) des répondantes étaient en mesure d'offrir «souvent» et 32% «parfois» une forme ou l'autre de services de garde. Des 72 répondantes, 26% avaient «souvent» et 34% «parfois» offert des programmes d'aide aux enfants-témoins ou d'accompagnement des enfants au tribunal.

Plus de la moitié (45 sur 74, ou 61%) ont indiqué avoir «souvent» et 26% «parfois» fourni des références vers des ressources communautaires spécialement conçues pour les enfants et les adolescents.

Figure 15: Disponibilité des services pour les enfants dans les maisons d'hébergement de deuxième étape

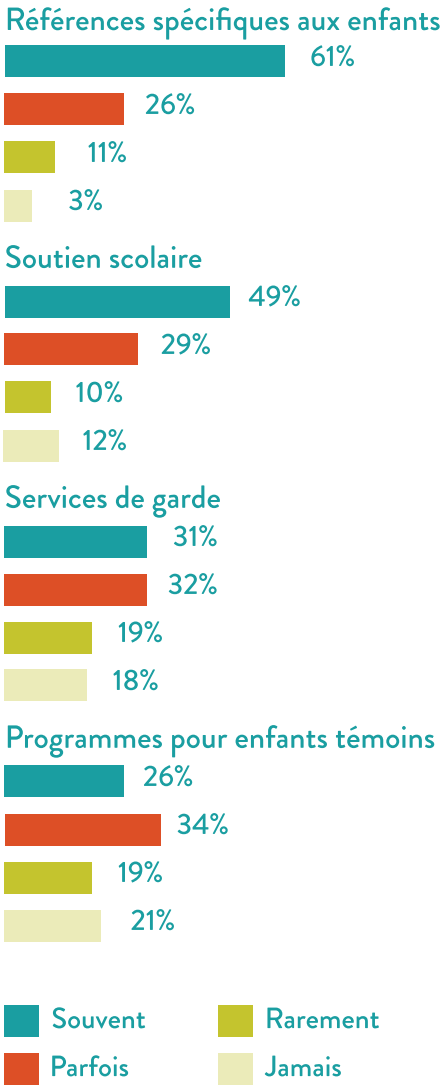

S'orienter dans les systèmes institutionnels et les services sociaux

Soutenir les femmes dans la multiplicité et la complexité des systèmes est un élément crucial pour leur permettre de retrouver une stabilité après avoir quitté leur agresseur (Figure 16). Réussir à s'orienter dans tous ces systèmes peut s'avérer extrêmement éprouvant pour les survivantes. Les intervenantes en maison d'hébergement contribuent de leur soutien et leur expertise en vue d'aider les femmes à s'y retrouver dans ces méandres, qu'il s'agisse du système juridique (droit familial et pénal), du système de protection de la jeunesse, ou du système d'immigration (p.ex., faire une demande de résidence permanente). La plupart des répondantes (59 sur 74, ou 80%) ont indiqué qu'elles intervenaient «souvent» directement pour les femmes auprès d'autres services.

Services de protection de la jeunesse

De nombreuses femmes arrivent dans une maison d'hébergement avec leurs enfants. Les services

Figure 16: Rôle central des maisons de deuxième étape pour s'orienter dans les systèmes institutionnels et les services sociaux[64]

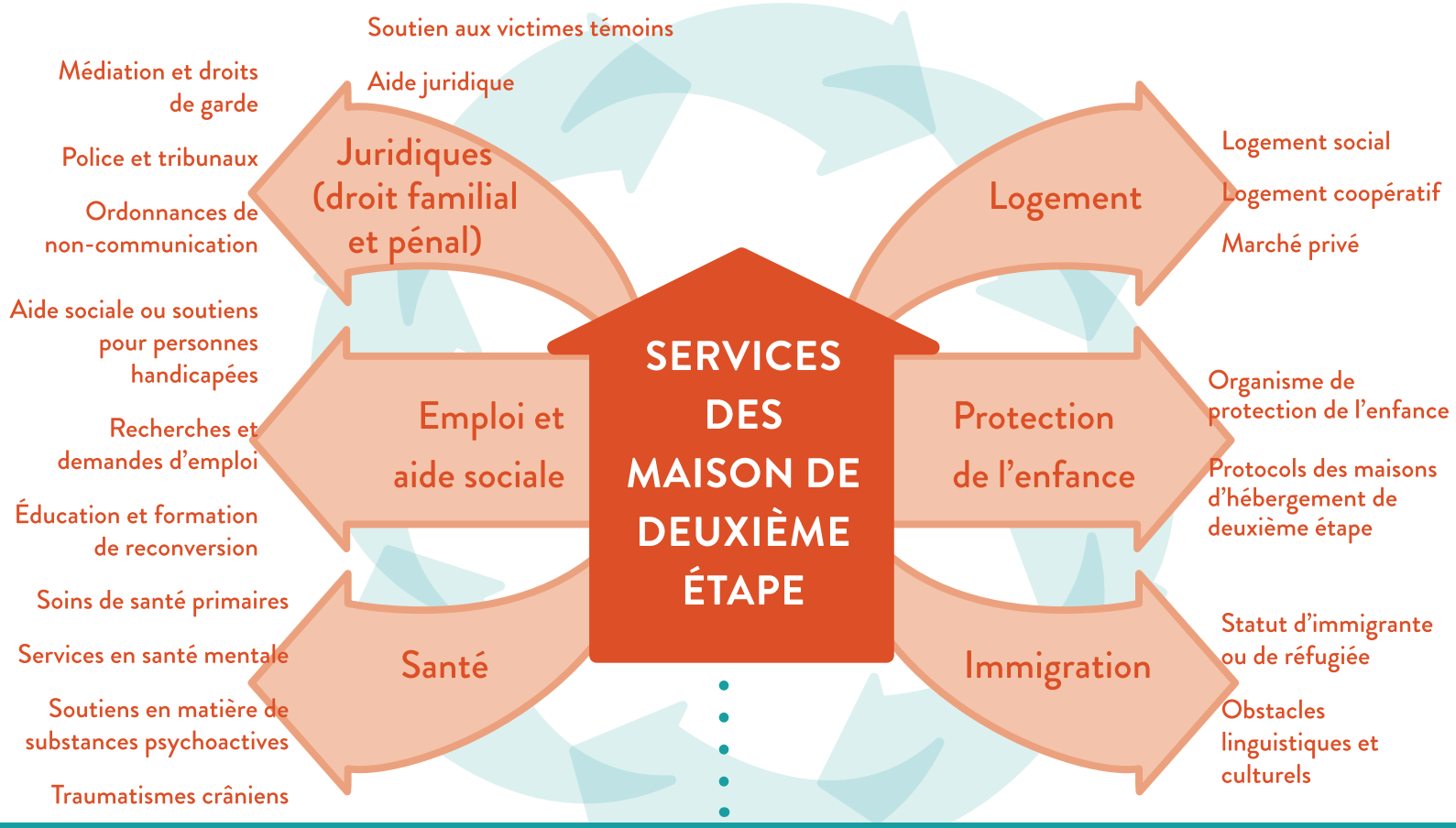

SERVICES DES MAISONS DE DEUXIÈME ÉTAPE

- Counselling
- Planification de sécurité
- Soutien au logement
- Prévention et sensibilisation
- Éducation et sensibilisation du public
- Programmes sur le rôle parental
- Information et références dans la communauté
- Services culturels et linguistiques

Figure 17: Fréquence de l'aide fournie aux résidentes en matière d'orientation dans les divers systèmes par les maisons de deuxième étape

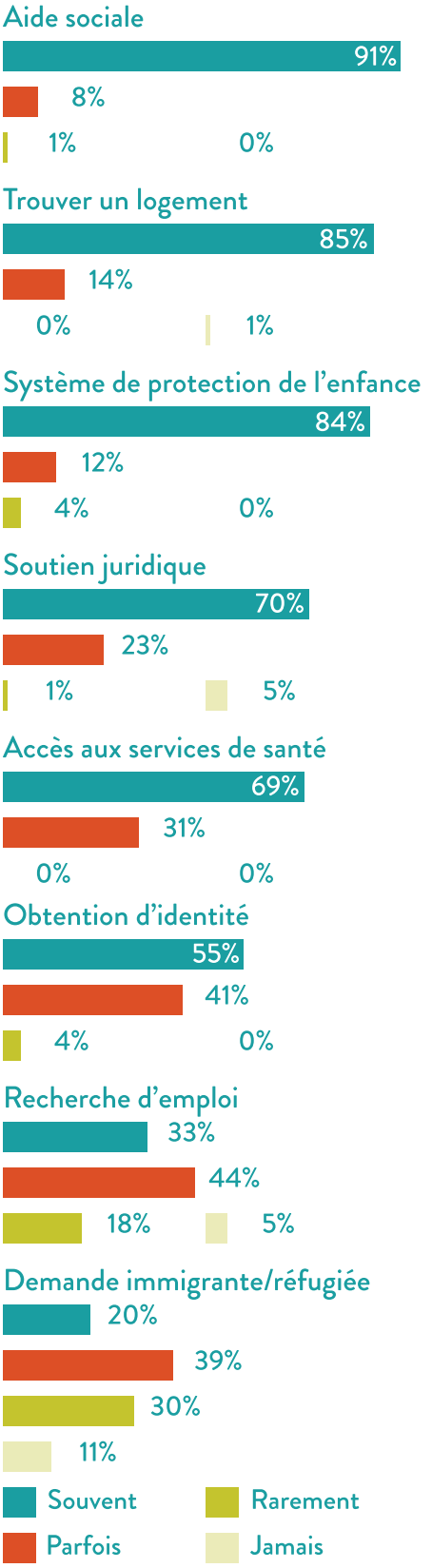

de protection de la jeunesse peuvent alors être impliqués. Certaines n'ont peut-être pas tous leurs enfants avec elles et font une demande d'hébergement de deuxième étape pour tenter de les récupérer. Des 73 répondantes, 84% avaient «souvent» offert du soutien à des mères qui sont entrées en contact avec ce système (Figure 17).

Accès aux services de santé

Les maisons de deuxième étape aident les femmes à accéder aux services de santé, incluant du soutien pour obtenir des rendez-vous et un service d'accompagnement aux rendez-vous comme personne de soutien si nécessaire. Les deux tiers (51 sur 74, ou 69%) des répondantes ont déclaré avoir «souvent» offert ce type de soutien (Figure 17).

En ce qui concerne les références et les partenariats, 50% (28 sur 56) des répondantes ont déclaré avoir fourni des références et 20% effectué des «transferts chaleureux» vers des professionnels en ergothérapie. Plus du quart (27%) des répondantes ont signalé l'absence de ce type de service dans leur communauté.

En matière de soins primaires et physiques, 52% (31 of 60) des répondantes avaient fourni des références et 38% avaient effectué des «transferts chaleureux» vers ce type de services. Plus de la moitié (31 sur 55, ou 56%) avaient fourni des références et 13% effectué des «transferts chaleureux» vers des services pour personnes souffrant de traumatismes crâniens acquis.

Soutien juridique

Aider les femmes à s'y retrouver dans le système juridique compte parmi les services importants qu'offrent les maisons de deuxième étape. Près des trois quarts (70%, 52 sur 74) des répondantes ont indiqué avoir «souvent» fourni du soutien dans le domaine juridique (Figure 17).

Seulement quatre répondantes avaient une intervenante juridique sur place et plusieurs ont indiqué avoir des partenariats avec des services juridiques. La moitié (53%) des 59 répondantes avaient fourni des références et 39% effectué des «accompagnements vers des partenaires ou d'autres services » dans le secteur juridique. Dans 7% des cas, des

organisations partenaires s'étaient déplacées pour offrir leurs services dans la maison d'hébergement.

Demande d'aide sociale

La plupart du temps, les femmes hébergées dans les maisons de deuxième étape ont déjà obtenu l'aide sociale et les subventions au logement. Les intervenantes continuent à soutenir celles qui bénéficient d'aides sociales, en les accompagnant à des rencontres ou en les aidant à remplir les documents appropriés. Presque toutes (67 sur 74, ou 91%) ont indiqué offrir ce type de soutien (Figure 17). Un peu plus de la moitié (32 sur 60, ou 53%) avaient fourni des références et 35% effectué des «transferts chaleureux » vers une organisation partenaire spécialisée en soutien au revenu et à l'emploi.

Trouver un logement

La majorité (63 sur 74, ou 85%) des répondantes ont indiqué avoir aidé des résidentes à trouver un logement (Figure 17). Dans l'ensemble, 11 répondantes avaient une intervenante à temps plein ou partiel s'occupant exclusivement de soutien au logement (aider les résidentes à trouver un logement approprié, sécuritaire et abordable, plaider directement auprès des organismes de logement social, coordonner les rendez-vous avec les locateurs ou autres propriétaires, etc.). Plusieurs maisons de deuxième étape n'ayant pas d'intervenante en soutien au logement avaient eu recours à des partenaires ou fourni des références. Dans 12% des cas (7 sur 58) une intervenante en soutien au logement avait rendu visite à la maison d'hébergement pour offrir des services et informer la clientèle, 41% avaient fourni des références et 45% effectué des «transferts chaleureux» vers une organisation partenaire.

Services et programmes additionnels

Services concernant l'utilisation de substances psychoactives

Bien qu'aucune maison de deuxième étape n'ait déclaré avoir sur place une intervenante s'occupant exclusivement des enjeux liés à l'utilisation de substances psychoactives (voir Section 7), 43% (32 sur 74) ont déclaré avoir «souvent» et 43% «parfois» offert du soutien dans ce domaine.

Accès à des programmes culturellement et linguistiquement adaptés

Plus de la moitié (58%, 45 sur 78) des répondantes ont signalé avoir desservi des femmes immigrantes ou réfugiées fuyant la violence (voir Section 5). Sur 73 répondantes, 38% ont indiqué avoir «souvent» et 30% «parfois» aidé des femmes à accéder à des services culturellement ou linguistiquement adaptés.

La plupart des maisons de deuxième étape n'étaient pas en mesure d'offrir des services d'interprétation sur place par manque de ressources. Toutefois, 72% des 58 répondantes avaient fourni des références ou un «accompagnement vers des partenaires ou d'autres services» pour combler cette lacune.

Programmes culturellement adaptés pour les Autochtones

La majorité (67%) des maisons ont déclaré avoir desservi des femmes autochtones (voir Section 5). Toutefois, seulement 11% (8 sur 74) avaient «souvent» et 19%, «parfois» pu leur offrir des programmes culturellement adaptés.

Figure 18: Pourcentage des maisons de deuxième étape qui organisent «souvent» des activités de prévention de la violence (n=58-59)

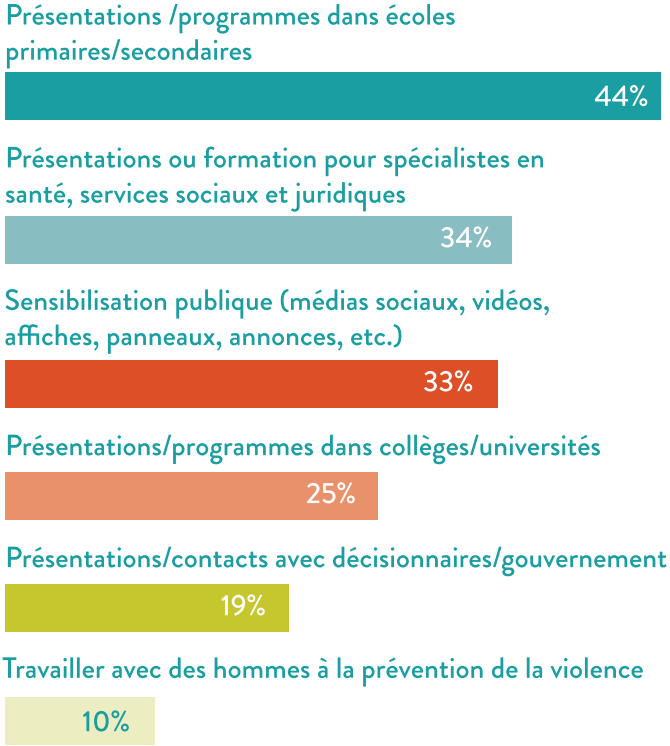

Programmes de soutien à la parentalité

Un tiers (26 sur 74, ou 35%) des répondantes avaient «souvent» et 24% «parfois» offert aux résidentes des programmes sur le rôle parental.

Planification de sécurité et technologie

Près de la moitié (44%, 32 sur 73) des répondantes avaient «souvent» et 40% «parfois» offert des services de planification de sécurité en lien avec la technologie.

Programmes de lutte contre les agressions sexuelles

Alors que les maisons d'hébergement de deuxième étape s'occupent principalement de soutenir les survivantes de violence familiale, de nombreuses femmes ayant vécu dans un contexte de violence ont également subi les agressions d'un partenaire intime. De nombreuses intervenantes offrent du soutien dans ce domaine de manière informelle. Certaines maisons d'hébergement ont développé des partenariats plus formels avec des centres de lutte contre les agressions sexuelles; 19% (14 sur 72) des répondantes avaient «souvent» offert un programme de lutte contre les agressions sexuelles. Le quart (15 sur 58, ou 26%) ont signalé avoir fourni des références et 50% ont effectué des «transferts chaleureux» vers des centres partenaires de lutte contre les agressions à caractère sexuel ou d'aide aux victimes de viol.

DÉFI: OFFRIR DES SERVICES DE SUIVI AUX ANCIENNES RÉSIDENTES

Près de la moitié (44%) des 68 répondantes ont indiqué qu'en raison du manque de temps, assurer un suivi auprès des anciennes résidentes représentait un «enjeu majeur», 44% un «enjeu mineur» et 12%, «pas un enjeu». Cela en dit long sur le besoin de services «globaux», incluant notamment des ressources pour les femmes qui quittent la maison d'hébergement[65].

Prévention et sensibilisation

Les maisons de deuxième étape font de la prévention et de sensibilisation en vue d'éliminer la violence faite aux femmes et aux enfants. La Figure 18 détaille les différentes activités de prévention qu'elles réalisent.

Les plus «souvent» citées comprenaient: des présentations ou programmes dans des écoles primaires et secondaires (44%, 26 sur 59); des présentations ou des formations pour d'autres professionnels dans le domaine de la santé, du droit, ou des services sociaux (34%, 20 sur 58); et le développement de matériel de sensibilisation du public (33%, 19 sur 58)[66].

Certaines maisons ont indiqué collaborer avec des hommes pour sensibiliser le public et prévenir la violence faite aux femmes. Des 58 répondantes, 10% avaient «souvent», 43% «parfois» et 47% «rarement ou jamais» travaillé avec des hommes pour réaliser ces objectifs.

Bien que la prévention, la sensibilisation et le plaidoyer soient essentiels et contribuent à sauver des vies, près de la moitié (47%) des 73 répondantes ont indiqué n'avoir reçu aucun financement de la part de leur principal bailleur de fonds gouvernemental pour ce travail. Un peu plus du tiers (38%) recevaient des fonds pour une partie de ces activités, et seulement 15% ont déclaré que tout ou presque tout leur travail de plaidoyer et de prévention était subventionné.

Les commentaires formulés dans le sondage ont montré que les maisons de deuxième étape étaient engagées dans la prévention et la sensibilisation et qu'elles perçoivent ce travail comme faisant partie intégrante de l'élimination de la violence faite aux femmes. Plusieurs ont toutefois déclaré ne pas être en mesure de faire plus dans ce domaine par manque de financement. Voici quelques-uns des commentaires recueillis:

«Je crois que si nous faisons du travail de prévention sans financement depuis si longtemps, c'est que nous avons besoin de ce volet pour avoir un impact sur la situation. Les maisons d'hébergement n'ont pas de vitrine et par conséquent, l'exposition du public à nos services est limitée. Nous devons réussir à attirer l'attention des gens. Nous devons trouver des façons de faire participer tout le monde à la conversation, pour que la communauté assume collectivement sa responsabilité».

— répondante du Manitoba

«Le changement social est l'élément le plus important et souvent, ce volet ne reçoit aucun soutien».

— répondante du Yukon

«Nous savons que [ce travail] est essentiel pour aborder l'enjeu de la violence familiale, mais très peu de bailleurs de fonds acceptent de financer des activités de sensibilisation».

— répondante de l'Alberta

«Nous plaidons avec insistance depuis plusieurs années pour que les activités de prévention soient subventionnées. Nous avons un solide programme très en demande dans les écoles élémentaires… [et] rien n'est subventionné. Nous sommes obligées de dépenser beaucoup d'énergie sur les levées de fonds pour continuer à dispenser ce programme…».

— répondante de l'Ontario

«Nos bailleurs de fonds ont peut-être créé des campagnes de sensibilisation et de prévention de la violence, mais ces activités sont organisées au palier provincial et ne sont pas spécifiques à notre organisation. Nous avons reçu des fonds pour certaines formations professionnelles communautaires… mais nous devons principalement nous tourner vers d'autres sources de financement pour soutenir nos activités de sensibilisation. Nous avons une coordonnatrice en éducation communautaire, mais son salaire est financé à 100% par des levées de fonds».

— répondante de la Colombie-Britannique

« Si nous ne priorisons pas les mesures de prévention par le biais de la sensibilisation, nous ne viendrons jamais à bout de la violence fondée sur le sexe. Nous devons réaliser ce changement pour obtenir les résultats que nous souhaitons».

---

répondante de l'Ontario

7 Effectifs des maisons d'hébergement de deuxième étape au Canada

PRINCIPAUX RÉSULTATS

- Les résultats du sondage montrent que, des 456 membres déclarés du personnel, une personne sur cinq (20%) occupait un emploi précaire à titre d'effectif occasionnel ou suppléant. Plus du tiers (39%) des maisons de deuxième étape n'avaient pas d'effectifs à temps plein.
- Plus de la moitié (55%) des maisons de deuxième étape ont identifié la faiblesse des salaires et des avantages sociaux comme un «enjeu majeur». Elles ont souligné la difficulté de maintenir un personnel de haute qualité lorsque les salaires et avantages sociaux ne sont pas comparables à ceux offerts dans des domaines similaires.
- 41% des maisons de deuxième étape ont indiqué que le roulement du personnel et l'épuisement professionnel étaient un «enjeu majeur».
- 15% des maisons de deuxième étape ont déclaré que leur personnel était syndiqué.

Le sondage visait notamment à faire un état des lieux des effectifs, des structures de travail et des types de postes dans les maisons d'hébergement de deuxième étape de tout le pays. La majorité des répondantes étaient des directrices générales responsables de la gestion des maisons. Ainsi, les réponses aux questions concernant le personnel et les ressources humaines reflètent-elles la perspective des directrices et non celle des intervenantes de première ligne.

Comme les maisons de deuxième étape offrent un mode de vie plus autonome et gèrent une moyenne de 8 unités (voir Section 4), les effectifs sont en moyenne plus réduits que dans les maisons d'hébergement[67].

Figure 19: Pourcentage de maisons de deuxième étape ayant certains types d'effectifs (n=48)

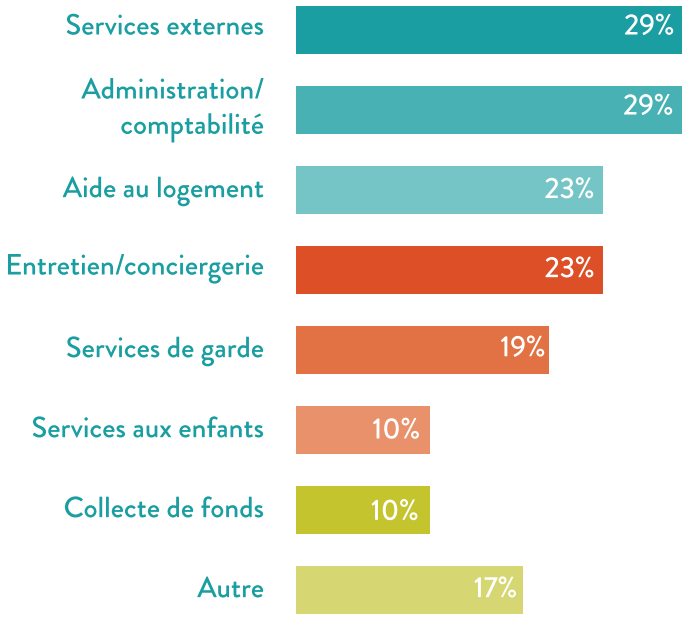

Catégories d'effectifs et responsabilités professionnelles

En plus des intervenantes (voir Section 6), les maisons de deuxième étape emploient plusieurs catégories d'effectifs spécialisés[68]. Nous avons demandé aux répondantes si elles avaient du personnel à temps plein ou partiel dont la tâche consistait à s'acquitter de responsabilités spécifiques, telles le financement, le soutien juridique, le soutien au logement, les services externes ou l'éducation publique.

Tel qu'illustré dans la Figure 19, voici les postes les plus fréquemment cités par les 48 répondantes: intervenante aux services externes (29%) et administration et comptabilité (29%). Moins d'un quart ont indiqué avoir une intervenante logement (23%), du personnel d'entretien (23%) et intervenante en garderie (19%). Certaines ont déclaré employer du personnel en collecte de fonds (10%) ou intervention auprès des jeunes (autre que services de garde ou d'enseignement) (10%).

Les résultats du sondage révèlent des différences entre maisons de deuxième étape dans les centres de population de grande, moyenne et petite taille.

Par comparaison aux maisons situées dans des centres de moyenne et petite taille, celles situées dans de grands centres urbains ont signalé employer plus de personnel dans les domaines du logement, des services externes, de l'entretien / conciergerie, et de l'administration et la comptabilité. Par exemple, sur 14 responsables de l'administration ou de la comptabilité, 57% (8) travaillaient dans des grands centres. Les centres de petite taille n'ont déclaré aucun poste de responsable de la collecte de fonds, des services de garde ou de l'intervention auprès des jeunes.

Travailleurs masculins dans les maisons d'hébergement de deuxième étape[69]

Les maisons de deuxième étape ont été créées par et pour des femmes et continuent d'être un milieu de travail principalement féminin. Le travail en maison d'hébergement est surtout effectué par des femmes, tout comme dans d'autres professions traditionnellement genrées telles l'enseignement, les soins infirmiers et le travail social[70].

Neuf (16%) des 56 maisons de deuxième étape ayant répondu ont indiqué employer des hommes. Elles ont déclaré en tout 24 employés (voir Tableau 3), soit 5% de l'effectif total (voir Tableau 4).

Les répondantes ont indiqué que les travailleurs masculins occupaient une variété de postes et de

responsabilités. Des neuf maisons de deuxième étape ayant déclaré employer des hommes, les types d'emplois les plus fréquemment signalés sont liés à l'entretien et la conciergerie (78%). Certaines maisons employaient des hommes dans les domaines suivants: programmes pour enfants (22%), counseling (22%), sécurité (22%), administration et comptabilité (22%), et «autres» (22%).

Tableau 3: Statut d'emploi des travailleurs masculins dans les maisons de deuxième étape

Statut des travailleurs	Nombre	Pourcentage
Temps plein	16	67%
Temps partiel	4	17%
Occasionnel suppléant	4	17%
Total	24	100%

Effectifs et statut d'emploi dans les maisons de deuxième étape

Les commentaires des répondantes décrivent plusieurs modes de dotation en personnel. Par exemple, certaines maisons de deuxième étape offrent du soutien 24/7; d'autres seulement pendant les heures de bureau (9h-17h) et sur appel pendant la nuit; d'autres encore, comme les sites dispersés, ont du personnel sur appel et des intervenant-es pour faciliter des programmes mais pas de personnel sur le site en tout temps.

Statut d'emploi dans les maisons d'hébergement de deuxième étape

Temps plein: 30 heures ou plus par semaine

Temps partiel: *moins de 30 heures par semaine*

Occasionnel ou suppléant: *travail occasionnel au besoin*

266 *personnes à temps plein*

+

101 *personnes à temps partiel*

+

89 *personnes occasionnelles et suppléantes*

=

456 *effectifs déclarés*

Tableau 4: Nombre de membres du personnel déclarés et statut d'emploi dans les maisons d'hébergement de deuxième étape au Canada[71]

Province / territoire	Nombre de maisons 2e étape	Personnel à temps plein		Personnel à temps partiel		Personnel occasionne ou suppléant		Total des effectifs
BC	13	15	30%	29	58%	6	12%	50
AB	7	81	88%	8	9%	3	3%	92
SK/MB	7	7	29%	6	25%	11	46%	24
ON	17	95	62%	23	15%	35	23%	153
QC	13	53	46%	30	26%	31	27%	114
NB/NL/NS/PE	10	12	92%	1	8%	0	0%	13
YT/NT	2	3	30%	4	40%	3	30%	10
Total	69	266	58%	101	22%	89	20%	456

Nombre des effectifs

Le sondage s'est enquis du nombre total des effectifs inscrits sur la liste de paie de chaque maison, incluant les intervenantes de première ligne, le personnel d'entretien et le personnel administratif. Le Tableau 4 détaille la répartition nationale du personnel par statut d'emploi.

La Figure 20 illustre le nombre d'effectifs relatif à la taille de la maison de deuxième étape (nombre d'unités).

Effectifs à temps plein

Dans l'ensemble, 42 répondantes employaient 266 personnes à temps plein, soit 58% de l'effectif total des maisons de deuxième étape (voir Tableau 4). Parmi les répondantes, 39% (27 sur 69) n'avaient pas de personnel à temps plein. La moyenne nationale se situait à quatre personnes par établissement[72].

En lien avec la taille de la communauté où se situe la maison de deuxième étape, un test de comparaison de moyennes a révélé que le nombre moyen d'effectifs à temps plein était de sept pour les grandes agglomérations, quatre pour les centres de taille moyenne et une pour les petites collectivités.

Un test de comparaison de moyennes a montré que la Colombie-Britannique (1), les territoires (1), la Saskatchewan et le Manitoba (1), et les provinces atlantiques (1) avaient une moyenne inférieure à la moyenne nationale (4) (Figure 20). L'Alberta avait la moyenne la plus élevée de personnel à temps plein (12).

Figure 20: Comparaison de statut d'emploi des effectifs par nombre d'unités d'hébergement de deuxième étape (logements) et région

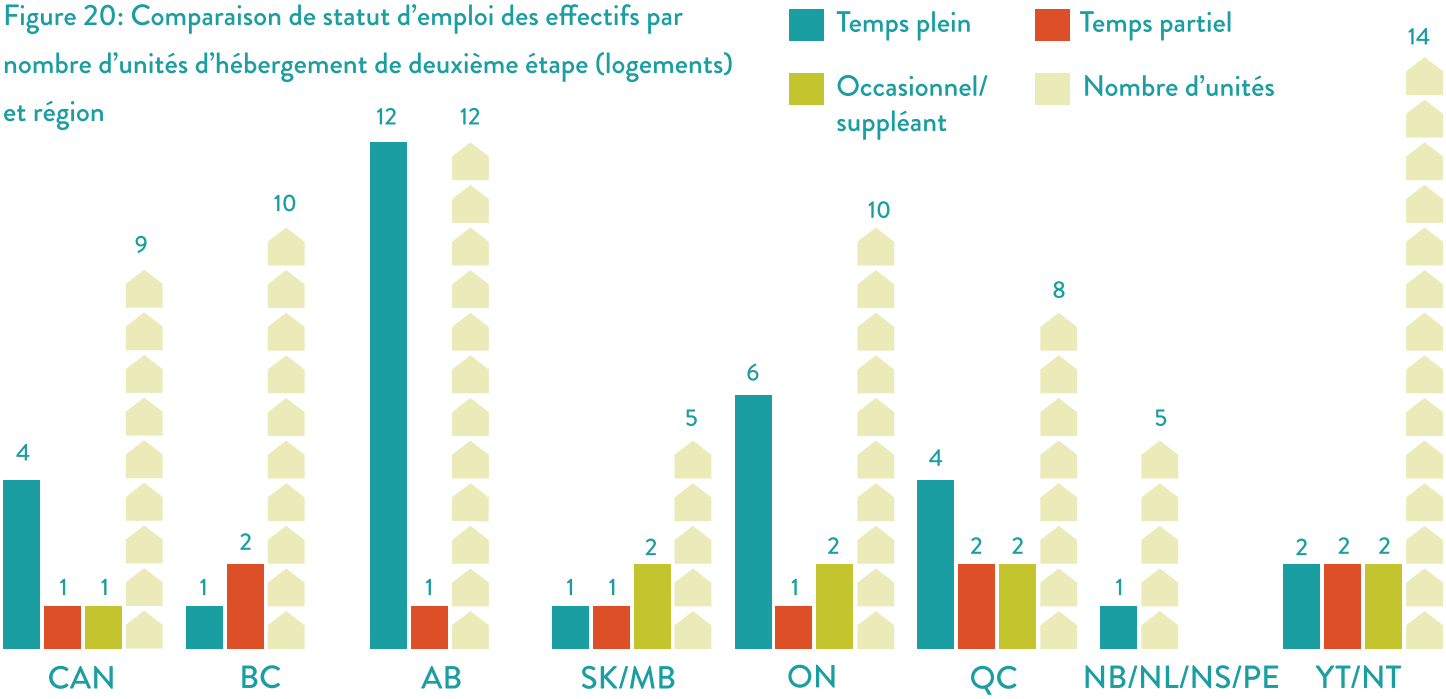

Effectifs à temps partiel

Au total, 41 répondantes employaient 101 personnes à temps partiel, soit 22% de l'effectif total des maisons de deuxième étape (Tableau 4). Parmi les répondantes, 41% (28 sur 69) n'avaient pas de personnel à temps partiel. La moyenne nationale des effectifs à temps partiel était d'une personne par maison de deuxième étape. Une comparaison régionale basée sur un test de comparaison de moyennes a révélé moins de variation chez les effectifs à temps partiel qu'à temps plein (Figure 20).

Effectifs occasionnels et suppléants

Les maisons de deuxième étape ont besoin de personnel occasionnel et suppléant pour couvrir des quarts de travail pendant les soirées, les fins de semaine et les congés, ou lors d'absences pour maladie ou pour du perfectionnement professionnel.

En tout, 19 répondantes ont déclaré 89 membres du personnel occasionnels ou suppléants, soit 20% des effectifs des maisons de deuxième étape (Tableau 4). La moyenne nationale des effectifs occasionnels et suppléants se situait à une personne par maison.

7

Salaire horaire des intervenantes à temps plein

Plus du tiers (36%) des 28 maisons de deuxième étape ayant répondu ont indiqué que leur principal bailleur de fonds déterminait le montant qu'il était prêt à débourser pour les salaires et les avantages sociaux. C'était particulièrement le cas en Ontario.

Salaire horaire

Des 70 répondantes, presque toutes (97%) ont signalé payer leur personnel mieux que le salaire minimum[73]. Des 33 répondantes ayant fourni des données sur les salaires horaires, le salaire horaire minimum moyen déclaré était de 20,03$/heure. Le salaire horaire maximum se situait à 23,81$/heure (Figure 21).

DÉFI: SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX CONCURRENTIELS

En raison du manque de financement durable, le personnel des maisons d'hébergement doit travailler pour des salaires relativement peu élevés et manque d'avantages sociaux. La majorité 55% (37 sur 67) des répondantes ont déclaré que les bas salaires et le peu d'avantages sociaux étaient pour elles un «enjeu majeur», 25% un «enjeu mineur», et seulement 19% ont répondu que cet élément n'était «pas un enjeu» (voir Figure 23).

Figure 21: Comparaison de moyennes des salaires horaires minimum et maximum des intervenantes à temps plein par province/territoire dans les maisons de deuxième étape (n=33)[74]

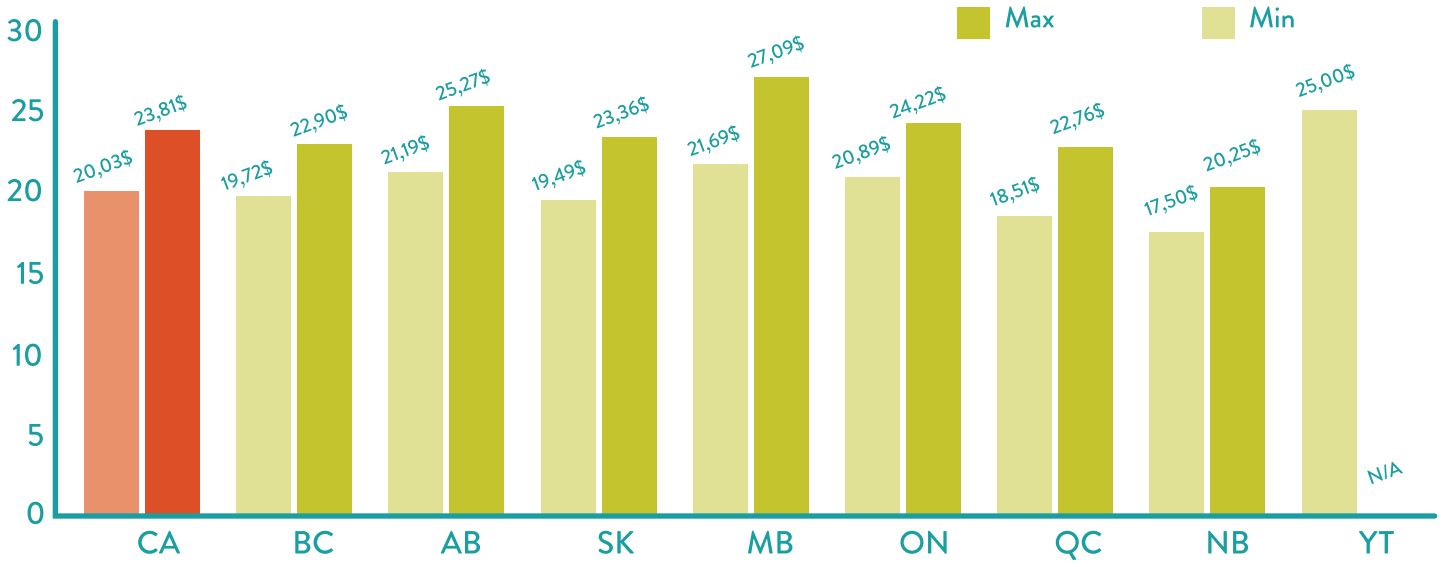

7

Maisons de deuxième étape syndiquées

Des 71 répondantes, seulement 11 (15%) étaient syndiquées. La vaste majorité (85%) n'étaient par conséquent pas syndiquées.

Comme l'illustre la Figure 22, le personnel syndiqué des maisons d'hébergement gagnait des salaires horaires minimum et maximum légèrement plus élevés que le personnel non syndiqué.

Figure 22: Comparaison de moyennes des salaires horaires maximum et minimum des intervenantes syndiquées et non syndiquées (n=33)

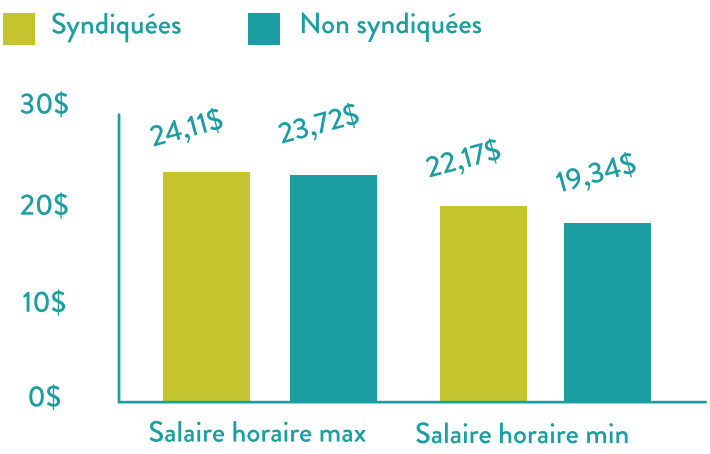

Enjeux de roulement du personnel et d'épuisement professionnel

De nombreuses maisons de deuxième étape partout au pays trouvent difficile de maintenir un personnel de qualité. Des 66 répondantes, 41% ont désigné le roulement du personnel et l'épuisement professionnel comme un «enjeu majeur» (Figure 23).

DÉFI: SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX CONCURRENTIELS CONT.

Certaines répondantes ont souligné la difficulté de maintenir un personnel de haute qualité lorsque les salaires et avantages sociaux ne sont pas comparables aux salaires offerts dans des domaines similaires.

«Nous sommes une organisation syndiquée, mais ce sont les services sociaux communautaires qui déterminent les salaires et nous sommes moins bien payées que dans le secteur de la santé, bien que notre travail soit comparable».

— répondante de la Colombie-Britannique

De nombreux commentaires ont également mis l'accent sur l'obligation pour les maisons de deuxième étape d'organiser des levées de fonds pour améliorer les salaires et les avantages sociaux du personnel.

«Nous réussissons à améliorer les salaires et avantages sociaux au-delà des subventions gouvernementales avec des fonds que nous récoltons nous-mêmes».

— répondante de l'Alberta

«Les salaires sont loin d'être couverts et nous devons lever des fonds pour combler l'écart».

— répondante de l'Ontario

Dans leurs commentaires, des répondantes ont expliqué que l'épuisement professionnel était source de grandes difficultés en matière de rétention de personnel de haute qualité et que le manque de financement pour des programmes de formation permanente avait compromis leur capacité à former leurs effectifs sur les enjeux émergents. Les faibles salaires sont un obstacle important au recrutement et au maintien du personnel (Figure 23). Comme l'a souligné une répondante, «nous perdons de bonne personnes à chaque année en raison de la complexité du travail et de la faiblesse des salaires» (répondante du Manitoba). Plusieurs autres ont noté qu'elles perdent du personnel qui se réoriente vers les secteurs gouvernementaux ou de la santé où les salaires sont plus élevés et plus concurrentiels:

«En raison de nos faibles salaires, le réseau de la santé recrute nos employées qualifiées en leur offrant un salaire horaire plus élevé».

— répondante du Québec

Plusieurs motifs sous-tendent l'épuisement professionnel. Des études ont montré que le personnel des maisons d'hébergement se sent souvent dépassé par le niveau de complexité du travail combiné aux chevauchements et contradictions des systèmes avec lesquels interagissent les femmes fuyant des situations de violence (par exemple, faire face à la violence tout ententant de s'orienter dans des systèmes comme l'aide sociale, la justice pénale, la protection de l'enfance, le logement abordable, l'immigration, la santé mentale, les ressources pour personnes utilisant des substances psychoactives, etc.)[75]. En plus de l'épuisement professionnel, les répondantes

Figure 23: Enjeux touchant la dotation en personnel et le travail dans les maisons d'hébergement de deuxième étape

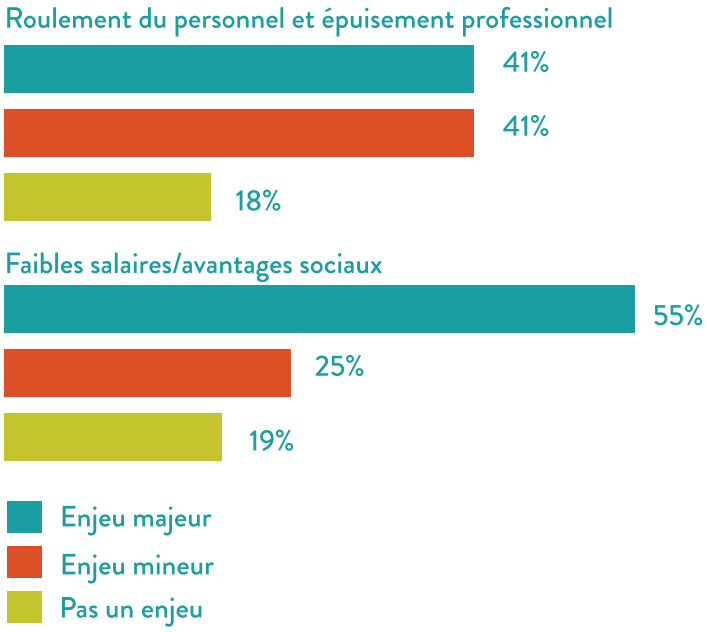

ont également souligné les traumatismes vicariants, caractérisés par les impacts émotionnels d'une exposition à des récits traumatiques et les conséquences d'avoir été témoin des traumatismes vécus par les survivantes[76].

Les commentaires ont révélé que les besoins de plus en plus complexes des femmes qui font appel aux maisons d'hébergement (notamment les enjeux graves et modérés de santé mentale et d'utilisation de substances psychoactives) font peser un fardeau additionnel sur un personnel qui n'a peut-être pas encore de formation dans ces domaines:

«Le personnel accompagne des femmes vivant des situations de plus en plus complexes, et les attentes des bailleurs de fonds, qui voudraient que l'on offre du perfectionnement professionnel pour apprendre à travailler avec des femmes et des

enfants ayant des problèmes complexes, sont parfois irréalistes (p.ex., santé mentale, toxicomanie, traite des personnes, etc.). La directrice doit souvent remplacer le personnel et dispenser directement des services et du soutien. Nous avons besoin de fonds pour embaucher du personnel additionnel».

— répondante de l'Ontario

«Nous n'avons pas les ressources appropriées [pour répondre à] de plus en plus de demandes. En particulier, il est épuisant de combler les besoins complexes des femmes que nous desservons sans avoir les ressources nécessaires».

— répondante de l'Ontario

En réaction aux problèmes d'épuisement professionnel et de roulement du personnel, certaines maisons ont mis en œuvre un programme de bien-être pour soutenir leurs effectifs. Par exemple:

«Nous avons instauré un congé bien-être de 15 jours par année. Cela a contribué à réduire l'épuisement professionnel».

— répondante de l'Alberta

«Nous devons continuer à investir dans le bien-être du personnel pour réduire l'épuisement professionnel et les traumatismes vicariants».

— répondante de l'Alberta

« Nous travaillons beaucoup d'heures supplémentaires non rémunérées juste pour faire fonctionner la maison. Nous voyons notre travail comme plus qu'un emploi…Notre engagement est bien réel, mais un salaire correspondant serait le bienvenu».

répondante du Manitoba

8 Finances et financement

PRINCIPAUX RÉSULTATS

- 80% des maisons de deuxième étape ont désigné l'insuffisance de financement comme un «enjeu majeur» et seulement 4% ont déclaré que cela n'était «pas un enjeu».
- La majorité (63%) des maisons de deuxième étape **NE** pouvaient **PAS** boucler leur budget de fonctionnement sans levées de fonds et 14% ne pouvaient pas couvrir leurs dépenses de fonctionnement même avec des activités de collecte de fonds.

En plus de livrer des services de plus en plus complexes, les maisons de deuxième étape sont également aux prises avec un problème chronique de sous-financement et elles doivent trouver des solutions pour combler l'écart. Cela inclut des demandes de subventions, une budgétisation stricte, et des efforts redoublés pour collecter des fonds tel que mentionné dans la Section 7. La majorité des maisons de deuxième étape n'ont pas de responsable du financement, ce qui signifie qu'un personnel de première ligne déjà surchargé doit s'acquitter des activités de collecte de fonds juste pour garder les portes ouvertes.

Il n'existe pas de formule de financement entre ou au sein des provinces et territoires pour les maisons de deuxième étape (Tableau 5). Les maisons de Terre-Neuve-et-Labrador et celles de la Saskatchewan ne reçoivent aucun financement gouvernemental.

Table 5: Modèles de financement provinciaux : Maisons de 2e étape[77]

Province/ Territoire	Nom du programme et du ministère fournissant un financement	Façon dont le montant est déterminé	Nombre d'années entre les renouvellements des ententes
AB	Women's Emergency Shelter Program du ministère des Services sociaux et communautaires	34 000 $ par appartement + 2 postes	Annuel
BC	Programme de mesures de soutien et de maisons d'hébergement pour les femmes de BC Housing	Aucune formule de financement établie (pour les maisons de transition, une section supplémentaire appelée Échelle de loyer du Programme de mesures de soutien et de maisons d'hébergement pour les femmes)	3 ans
MB	Programme de la prévention familiale de Situation de la Femme au Manitoba	Aucune formule de financement établie. En fonction du budget soumis.	3 ans
NB	Direction de l'égalité des femmes – Family Violence Unit	Aucune formule de financement établie. En fonction des budgets antérieurs.	Annuel
NL	Aucune maison de transition n'est financée	n/a	n/a
NS	Conseil consultatif de la Nouvelle-Écosse	En fonction du nombre d'appartements	Annuel
NT	Ministère de la Santé et des Services sociaux de Yellowknife (hébergement d'urgence et de transition à Yellowknife)	Arbitrairement	Annuel
NU	Aucune maison de transition au Nunavut	n/a	n/a
ON	Ministère des Services sociaux et communautaires et ministère du Logement	Aucune formule de financement établie. En fonction du budget soumis, selon les lignes budgétaires du ministère.	Annuel
PE	La maison de transition a conclu une entente de subvention avec la SCHL en vigueur pour la durée de l'hypothèque.	Déterminé annuellement en fonction du budget proposé	Annuel
QC	Programme de soutien communautaire en logement social du ministère de la Santé et des Services sociaux	27,000$ par unité (ce qui couvre 80% des couts de service).	Annuel
SK	Aucune maison de transition n'est financée	n/a	n/a
YT	Services familiaux et sociaux du ministère de la Santé et des Affaires sociales	Négocié	Annuel

DÉFIS DE FINANCEMENT ET DE COLLECTE DE FONDS

Des 56 répondantes, 63% n'étaient pas en mesure de couvrir leurs dépenses de fonctionnement sans levées de fonds, et 14% n'y arrivaient pas même avec des collectes de fonds (Figure 24).

Nous avons demandé aux maisons de deuxième étape si le financement représentait un enjeu. La majorité (80%) des 71 répondantes ont indiqué que le manque de financement était un «enjeu majeur», et seulement 4% ont coché «pas un enjeu» (Figure 25)[78].

Des 66 répondantes à la question concernant l'instabilité du financement, 45% ont coché qu'il s'agissait d'un «enjeu majeur», 38% un «enjeu mineur» et 17% «pas un enjeu». Il ressort clairement que plusieurs maisons de deuxième étape éprouvent des difficultés à offrir des services aux survivantes fuyant la violence tout en étant chroniquement sous-financées. Une répondante de l'Alberta a commenté, «Après 25 ans de plaidoyer, il y a deux ans, les maisons de deuxième étape en Alberta ont enfin commencé à recevoir un financement gouvernemental».

En plus des difficultés liées au financement, la majorité 68% (48 sur 71) des répondantes ont cité la nécessité de lever des fonds comme un «enjeu majeur».

Figure 24: Dans quelle mesure devez-vous lever des fonds pour couvrir vos dépenses opérationnelles ? (n=56)

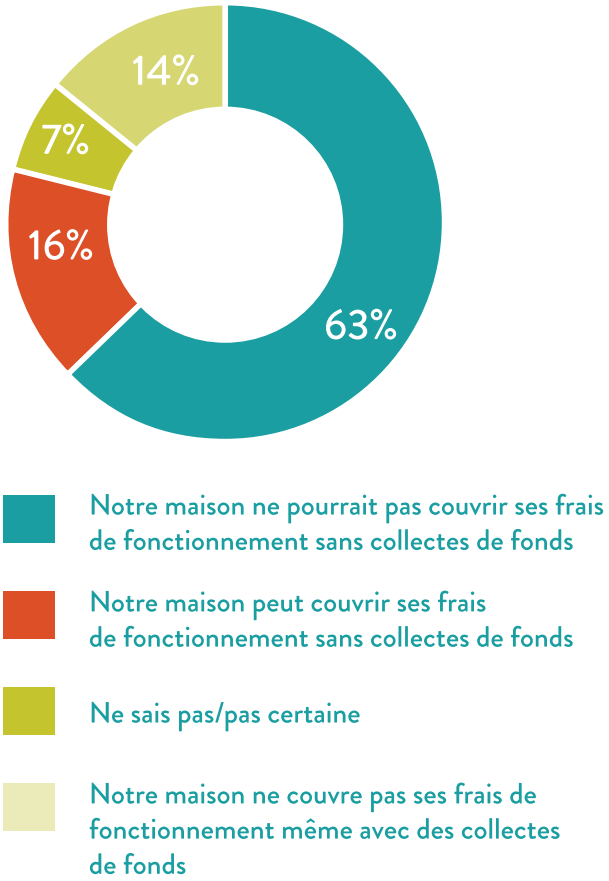

Figure 25: Enjeux de financement pour les maisons d'hébergement de deuxième étape

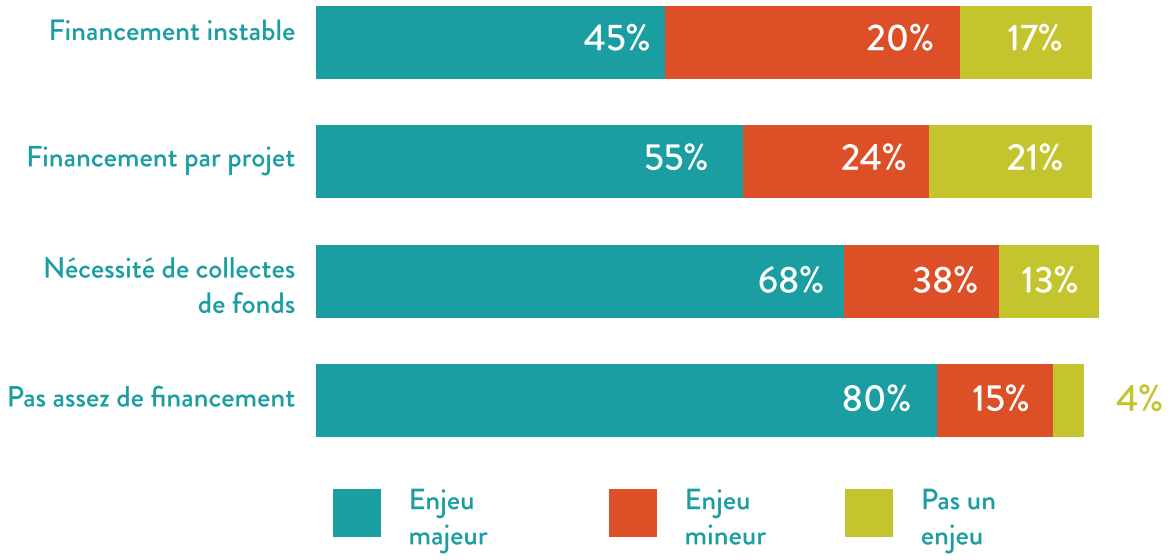

DÉFIS LIÉS À LA REDDITION DE COMPTES

Les répondantes se sont dites surchargées par la paperasse et la reddition de compte, principalement envers leurs bailleurs de fonds. À la question sur la fréquence des rapports à fournir à leur principal bailleur de fonds, près du tiers ont déclaré faire rapport chaque année (29 sur 85, ou 34%) et chaque trimestre (32%) à leur principal bailleur de fonds gouvernemental. Dans leurs commentaires, certaines ont expliqué qu'elles devaient à tout moment remplir de multiples rapports pour plusieurs bailleurs de fonds, que les formats des rapports sont tous différents, et que les délais sont irréalistes en ce qui touche les rapports obligatoires conditionnels à l'obtention de leurs fonds opérationnels.

Surcharge de paperasse

«On doit remplir beaucoup trop de rapports. Je dois remettre quatre rapports mensuels et deux rapports trimestriels. Cela gruge beaucoup trop sur le temps que je devrais passer avec le personnel pour renforcer mon équipe».

— répondante de l'Alberta

DÉFIS CONCERNANT LES DÉPENSES

Dans un contexte de sous-financement chronique, les dépenses sont un enjeu important pour les maisons de deuxième étape (Figure 26). Pour la majorité des 66 répondantes, les coûts des services publics (85%) et du transport (76%) représentaient un «enjeu majeur» ou «mineur». La majorité (64%, 45 sur 70) répondantes ont également identifié le coût de la nourriture comme un «enjeu majeur» ou «mineur»[79]. Ces types de coûts sont particulièrement problématiques en régions nordiques, rurales et isolées où les frais de transport des marchandises sont exorbitants[80].

Manque de financement

«À notre grande surprise, en 1995, le gouvernement conservateur a brusquement coupé tout financement aux maisons de deuxième étape et nous avons dû réduire la prestation de services et nous concentrer sur notre survie. Nous n'avons jamais pu rattraper cette perte par des levées de fonds. La communauté est certes sympathique à notre cause, mais nous sommes loin d'être les seules à rivaliser pour les mêmes dollars».

— répondante de l'Ontario

Figure 26: Enjeux concernant les dépenses pour les maisons d'hébergement de deuxième étape

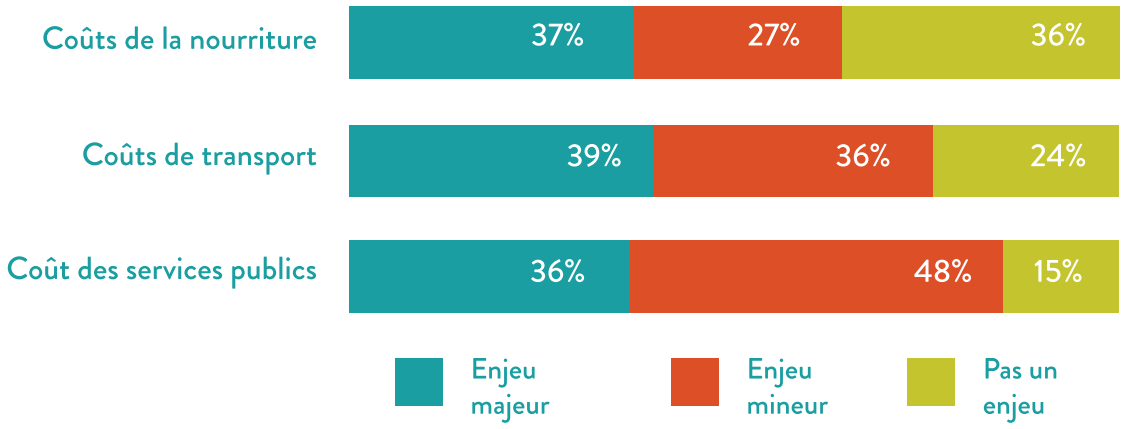

« Nous n'avons reçu aucune augmentation depuis au moins sept ans, sauf une hausse insignifiante des salaires des intervenantes de première ligne après un gel de cinq ans. Le coût de fonctionnement continue d'augmenter à une cadence alarmante et le financement ne progresse pas au même rythme. Les programmes existants en souffrent et on ne peut pas en développer de nouveaux».

---

répondante de Terre-Neuve-et-Labrador

9 En guise de conclusion

Les maisons d'hébergement de deuxième étape jouent un rôle vital pour aider les survivantes de violence familiale à effectuer le passage vers une vie autonome libre de violence. Elles viennent pallier au manque de logements en offrant aux femmes plus de temps pour guérir de leurs traumatismes, obtenir le soutien d'intervenantes, et développer une communauté. Elles offrent aussi une protection additionnelle dans le cas des survivantes à risque accru de violence. Elles améliorent significativement les chances d'une femme de pouvoir reconstruire une vie libre de violence pour elle-même et pour ses enfants, contribuant de ce fait à mettre fin au cycle de violence[81]. Les résultats du sondage montrent que les maisons de deuxième étape sont une composante essentielle des soutiens «globaux» qui offrent la stabilité, les programmes et les services tellement nécessaires aux femmes et enfants ayant survécu à la violence familiale.

«La transition est très difficile pour la plupart des gens. Il est important d'avoir un endroit stable qui va faciliter cette période pendant laquelle les femmes tentent de rassembler les morceaux de leur vie».

— répondante du Manitoba

Besoin critique de plus de maisons de deuxième étape

Les maisons d'hébergement de deuxième étape effectuent un formidable travail auprès des survivantes, mais elles ne suffisent pas à répondre à la demande. Certaines communautés en sont totalement dépourvues. Les maisons de deuxième étape se font beaucoup plus rares dans les régions rurales, éloignées et nordiques. Il n'en existe aucune dans une collectivité accessible seulement par avion ou rurale à notre connaissance, ni au Nunavut. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ne comptent en tout qu'un seul établissement mixte et deux maisons de deuxième étape.

Il faut trouver des solutions aux défis de financement

Les enjeux de financement sont un important défi pour les maisons de deuxième étape au Canada, 80% d'entre elles ayant identifié le sous-financement comme un «enjeu majeur». La plupart des résidentes dans des maisons de deuxième étape paient un loyer, souvent indexé sur le revenu ou subventionné par l'aide sociale. Alors que ce loyer couvre une fraction des dépenses, il est loin de combler le déficit de financement des gouvernements provinciaux et territoriaux. Pour mieux soutenir les survivantes de violence familiale, les maisons de deuxième, étape qui contribuent largement à prévenir l'itinérance des femmes et briser le cycle de la violence, doivent être mieux financées dans toutes les régions du pays.

Dans leurs propres mots

Des répondantes ont partagé leurs réflexions sur des façons d'améliorer et d'approfondir le travail que réalisent les maisons de deuxième étape:

«Les maisons de deuxième étape vont être reconnues et financées pour les services qu'elles offrent et tous les établissements auront un financement stable, récurrent et équitable» !

— répondante du Québec

«Toutes les maisons d'hébergement devraient être jumelées à une maison de deuxième étape. Toutes les femmes hébergées ont subi des traumatismes et il n'est pas réaliste d'envisager qu'elles pourront régler toutes leurs difficultés pendant un bref séjour dans un milieu de vie communautaire tel qu'une maison d'hébergement. Dans les maisons de deuxième étape, elles apprennent à intégrer la sécurité dans leur quotidien ainsi que d'autres compétences très utiles».

— répondante de l'Ontario

«J'aimerais qu'il y ait plus d'unités pour les femmes sans enfants, ou pour celles dont les enfants sont grands ou sont présentement confiés. Beaucoup de formules d'hébergement, y compris nos logements, sont destinées aux familles. Il s'ensuit qu'une femme seule n'a souvent pas d'options de logement sécuritaire et abordable».

— répondante de l'Île-du-Prince-Édouard

«Idéalement, on aimerait élargir notre programme pour inclure une maison d'hébergement, un programme de troisième étape, plus de personnel, un financement adéquat, des services de garde communautaires améliorés pour les femmes qui retournent aux études ou au travail, et des logements plus abordables pour les familles qui quittent la maison. Je crois que tous les établissements devraient offrir des services de gestion de cas pour faire progresser une femme de victime à survivante à épanouie dans sa vie. Se contenter de fournir un espace sécuritaire où résider n'est pas acceptable».

— répondante du Nouveau-Brunswick

Des recherches sont nécessaires pour mieux comprendre toute la gamme des soutiens offerts par les maisons de deuxième étape au Canada et leur rôle dans l'offre de logements de transition. En nous basant sur ces données de base, avec la contribution de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), Hébergement femmes Canada s'apprête à mener une étude de suivi sur les maisons d'hébergement de deuxième étape au Canada en 2019-2020.

NOTES

[1] Les expressions utilisées pour désigner les maisons d'hébergement varient au Canada. Par exemple, on les appelle maisons de transition, *safe homes*, maisons d'hébergement pour femmes, refuges d'urgence contre la violence conjugale ou familiale, pavillons de guérison, ou maisons de première étape. Aux fins du présent rapport, nous utiliserons le terme maison d'hébergement.

[2] Les maisons d'hébergement offrent un hébergement à court terme aux femmes en crise. La durée des séjours peut se compter en jours, semaines ou mois, selon la maison.

[3] Alberta Council of Women's Shelters (ACWS). (2017). «A Safe Path Home: Solving homelessness and domestic violence in Alberta». Disponible en ligne au https://acws.ca/collaborate-document/2854/view; Baker, C. K., Niolon, P. H. & Oliphant, H. (2009). «A descriptive analysis of transitional housing programs for survivors of intimate partner violence in the United States». *Violence Against Women*, 15(4), 460-481; Clark D., Wood, L. & Sullivan, C. (2018a). «Examining the needs and experiences of domestic violence survivors in transitional housing». *Journal of Family Violence*, 1-12; Clark, D., Wood, L. & Sullivan, C. (2018b, June). «Technical report: exploring domestic violence survivors need for transitional housing». Disponible en ligne au https://safehousingpartnerships.org/sites/default/files/2018-06/Clark-Wood-Sullivan-Transitional%20housing%20Technicial%20Report-6-2018.pdf; Novac, S., Brown, J. & Bourbonnais, C. (2009). «Transitional Housing Models in Canada: Options and Outcomes». Dans Hulchanski, D., Campsie, P., Chau, S., Hwang, S. & Paradis, E. (eds.) *Finding Home: Policy Options for Addressing Homelessness in Canada* (e-book), Chapitre 1.1. Toronto: Cities Centre, University of Toronto. Disponible en ligne au https://www.homelesshub.ca/resource/11-transitional-housing-models-canada-options-and-outcomes; Tanguy, A., Cousineau, M. & Fedida, G. (2017, September). «Impact des services en maison d'hébergement de deuxième étape: rapport de recherche». Montréal, QC. Disponible en ligne au http://www.alliance2e.org/files/rechercheimpactfinal.pdf.

[4] Les établissements mixtes offrent des services de première et deuxième étape sous le même toit et la même administration.

[5] Maki, K. (2019). «Plus qu'un lit: Un portrait pancanadien des maisons d'hébergement pour femmes violentées» Ottawa, ON: Hébergement femmes Canada. Disponible en ligne au https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2019/04/Plus-quun-lit.pdf.

[6] Clark et al. (2018a, 2018b); Correia, A. & Melbin, A. (2005). «Transitional housing services for victims of domestic violence». Washington, DC: U.S. Housing Committee of the National Task Force to End Sexual and Domestic Violence; Mekolichick, J., Davis, J. & Choulnard, J. (2008). «Transitional Supportive Housing in a Rural Location: A Preliminary Case Study and Lessons Learned». *Journal of Applied Social Science*, 2(1), 36-46; Wendt, S. & Baker, J. (2013). «Aboriginal women's perceptions and experiences of a family violence transitional accommodation service». *Australian Social Work*, 66(4), 511-527; Société canadienne d'hypothèque et de logement. (1997). «A Place to Go: An Evaluation of the Next Step Program for Second Stage Housing in Canada». Disponible en ligne au http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/schl-cmhc/nh15/NH15-191-1997-eng.pdf; BC Housing. (2012). «Understanding Women's Second Stage Housing Programs in BC». Disponible en ligne au https://www.bchousing.org/library/vulnerable-distinct/understanding-womens-second-stage-housing-programs-bc&sortType=sort-ByDate.

[7] Veuillez prendre note qu'il s'agit d'un sous-ensemble de données. Les nombres de réponses sont indiqués dans le texte dans les sections pertinentes du rapport.

[8] En 2019, les maisons d'hébergement de deuxième étape de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador ne reçoivent pas de financement gouvernemental.

[9] Il est à noter que le secteur de l'hébergement pour femmes violentées fait référence à toutes les maisons d'hébergement pour femmes fuyant la violence, y compris les maisons de première et deuxième étape, et les établissements mixtes.

[10] Des études ont montré que la séparation ou l'éloignement sont des facteurs de risque importants qui créent les conditions d'une escalade de la violence et de fémicide par un partenaire intime. Voir Campbell, J.C., N. Glass, P.W. Sharps, K. Laughon & T. Bloom. (2007). «Intimate partner homicide: Review and implications of research and policy». *Trauma, Violence, & Abuse*, 8(3), 246- 269. Tel que signalé dans le rapport 2018 sur le fémicide par l'Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation, une sur cinq des victimes de fémicide par un partenaire intime étaient séparées. Voir Dawson, M., Sutton, D., Carrigan, M. & Grand'Maison, V. (2018). «#CallItFemicide: Understanding gender-related killings of women and girls in Canada 2018». Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation. Disponible en ligne au https://femicideincanada.ca/callitfemicide.pdf. Voir également Dubé, M., Lambert, M. & Maillé, N. «La violence conjugale post-séparation…une situation bien réelle». Disponible en ligne au http://www.alliance2e.org/files/criviff-violence-conjugale-post-separation.pdf.

[11] ACWS (2017); Baker et al. (2009); Clark et al. (2018a, 2018b); Novac et al. (2009); Tanguy et al. (2017).

[12] Dubé et al.

[13] Hébergement femmes Canada. (2018). «Building a National Narrative: A Select Review of Domestic Violence Policies, Legislation, And Services Across Canada». Ottawa, ON: Hébergement femmes Canada. Disponible en ligne au https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2018/09/Building-a-National-Narrative-Sept-2018.pdf.

[14] En 2015, le gouvernement de l'Alberta a annoncé un financement de 15 millions de dollars comprenant des fonds pour les maisons d'hébergement de deuxième étape. Alberta. (2015, 23 septembre). «Alberta Government supports women's shelters with new investment».

Disponible en ligne au http://www.humanservices.alberta.ca/newsroom/investment-to-support-womens-shelters.html; L'Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale (L'Alliance). (2018). «Pleine reconnaissance des maisons de 2e étape». Disponible en ligne au http://www.alliance2e.org/wordpress/wp-content/uploads/2018/08/CP-Allianceplan-actionvc2018.pdf; Boissinot, J. (10 août 2018) «Quebec launches action plan against domestic violence». *Montreal Gazette*. Disponible en ligne au https://montrealgazette.com/news/local-news/quebec-launches-action-plan-against-domestic-violence.

15 Les nombres de réponses sont différents pour la plupart des questions. Pour cette question, deux répondantes n'ont pas donné de réponse. Toutes les données sont marquées d'un «n» ou le nombre de réponses est indiqué dans le texte par souci de clarté.

16 ACWS (2018); BC Housing (2012); Clark et al. (2018a, 2018b); CMHC (1997); Correia & Melbin (2005); Mekolichick et al. (2008); Wendt & Baker (2013).

17 Tanguy et al. (2017).

18 Maki (2019).

19 L'hébergement de troisième étape fait référence à des logements autonomes à beaucoup plus long terme (de 2 à 4 ans) qui offrent un logement avec soutien à des survivantes de VPI. Elles offrent divers niveaux de services mais n'ont pas de personnel sur place 24 heures par jour ou 7 jours par semaine.

20 Baker et al. (2009); Clark et al. (2018a; 2018b).

21 Novac et al. (2009).

22 ACWS (2017); L'Alliance (2017).

23 En collaboration avec des partenaires universitaires, HFC a modifié certaines des mesures du sondage à partir d'une étude menée en Ontario en vue d'incorporer une perspective pancanadienne. Nadine Wathen a gracieusement partagé l'instrument de sondage utilisé dans son étude des maisons d'hébergement de l'Ontario, voir Wathen et al. (2015).

24 Le conseil aviseur d'HFC est composé de 14 associations provinciales et territoriales membres à part entière d'HFC. Alberta Council of Women's Shelters; L'Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale (Québec); BC Society of Transition Houses; Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (Québec); Manitoba Association of Women's Shelters; New Brunswick South Central Transition House and Second Stage Coalition; Ontario Association of Interval and Transition Houses; PEI Family Violence Prevention Services Inc.; Provincial Association of Transition Houses and Services of Saskatchewan; Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (Québec); Transition House Association of Newfoundland and Labrador; Transition House Association of Nova Scotia; The Yukon Women's Transition Home Society; et YWCA Northwest Territories.

25 Le personnel d'HFC a présenté le sondage et récolté des informations auprès des directrices générales de maisons de deuxième étape de tout le pays par l'entremise de rencontres en personne avec les associations provinciales et territoriales ainsi que par des webinaires.

26 Certaines maisons d'hébergement pour femmes, telles les refuges pour femmes sans abri, desservent différentes populations; toutefois, le sondage national d'HFC était axé sur les maisons d'hébergement mandatées pour desservir des femmes et des enfants fuyant la violence. Les *safe homes*, spécifiques à la Colombie-Britannique, ne sont pas inclus. Les chiffres du sondage incluent deux maisons d'hébergement qui desservent principalement des femmes sans abri qui fuient également la violence. Nous avons inclus ces refuges parce qu'ils remplissaient le critère de desservir des femmes et enfants fuyant la violence.

27 À la fin de la période de prise de contact, HFC avait compilé une liste de 530 maisons (maisons d'hébergement, maisons deuxième étape et maisons mixtes) en se basant sur les informations partagées par son conseil aviseur, la base de données du site *hebergementfemmes.ca*, et incluant les nouvelles maisons d'hébergement recensées (cette liste n'incluait pas les *safe houses*). HFC a réussi à rejoindre 517 de ces maisons d'hébergement. Pour les 13 restantes, soit elles n'ont pu être jointes, soit les coordonnées en notre possession n'étaient plus valides. De plus, certaines maisons en régions rurales, isolées ou nordiques n'avaient aucune présence en ligne qui nous aurait permis de les contacter et certains numéros de téléphone n'étaient plus en service.

28 La plupart des participantes au sondage ont rempli le questionnaire long ou court; les sondages partiellement complétés ont été inclus dans l'analyse lorsque les participantes avaient répondu au premier bloc de questions. Nous avons jugé cela important parce que la première section contenait des spécificités régionales (services dans un rayon d'une heure de route, nombre et types des bâtiments d'hébergement, maisons autochtones, logement abordable, etc.). Le sondage long prenait d'une heure à 1,5 heure à remplir, selon le nombre de maisons gérées par l'organisation. Le sondage demandait à celles qui opèrent de multiples maisons d'hébergement gérées par un seul budget ou une seule administration de répondre à des questions pour chaque établissement (dans la version courte, les participantes répondaient pour un seul établissement en 15 à 30 minutes).

[29] Les chiffres dans le présent rapport ont été arrondis et par conséquent, n'équivalent peut-être pas à 100%.

[30] Dans la section 4, certaines données incluent des éléments des établissements mixtes, ce qui donne un total de plus de 85 réponses à certaines questions. Toutes les données sont marquées d'un «n» par souci de clarté.

[31] Statistique Canada. (2016). «Classification des centres de population et des régions rurales 2016». Disponible en ligne au https://www.statcan.gc.ca/fra/sujets/norme/ccprr/2016/introduction.

[32] Les maisons d'hébergement en régions rurales, isolées et nordiques nous ont transmis des commentaires, notamment des questions touchant les défis spécifiques à leurs régions pour les maisons d'hébergement opérant dans des régions isolées. Pour récolter ce type de données, nous avons inclus des questions concernant les services dans un rayon d'une heure de route, le nombre moyen de kilomètres carrés desservis, etc. Toutefois, en raison du faible nombre de réponses quant aux kilomètres carrés desservis (plusieurs répondantes étaient incertaines), nous n'avons pas inclus dans les résultats de données sur cette question spécifique.

[33] Le nombre de maisons d'hébergement est fondé sur la base de données interne d'HFC.

[34] Les maisons situées dans des communautés accessibles seulement par avion, bateau ou routes de glace ont été regroupées en collectivités accessibles seulement par avion.

[35] Boyce, J. (2014). «La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014». Statistique Canada Catalogue no 85-002-X. Disponible en ligne au https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2016001/article/14631-fra.htm.

[36] Même lorsqu'elles ont indiqué que leur maison d'hébergement était autonome, cette question a été posée à l'ensemble des répondantes parce que certaines détiennent des hypothèques sous forme de prêt non remboursable auprès de la SCHL.

[37] Cette question ne faisait pas partie du sondage court et c'est l'une des raisons qui explique le plus faible taux de réponses.

[38] Les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas inclus dans ce tableau en raison de données invalides.

[39] Morris, S., Fawcett, G. & Brisebois, L. (2018). «Un profil de la démographie, de l'emploi et du revenu des Canadiens ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus, 2017.» Statistique Canada Catalogue no. 89-654-X. Disponible en ligne au https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2018002-fra.htm.

[40] La version longue du sondage demandait aux répondantes de décrire les mesures de sécurité en place et d'énumérer celles dont elles avaient besoin mais qu'elles ne pouvaient pas se permettre financièrement; la version courte abordait seulement les mesures dont elles avaient besoin, ce qui explique les différences entre les taux de réponses.

[41] Une répondante a indiqué que la durée maximale de séjour dans leur maison de deuxième étape était de 4 ans. Bien que cela ne soit pas la norme, ce chiffre illustre l'étendue des durées de séjours.

[42] Gouvernement du Québec. (2019). «S-8, r. 1 Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique». Dernière mise à jour le 1er janvier 2019. Disponible en ligne au http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/S-8,%20r.%201; Gouvernement de l'Ontario. (2018). «Modification du Règl. de l'Ont. 367/11 pris en application de la Loi de 2011 sur les services de logement» Disponible en ligne au https://www.ontariocanada.com/registry/view.do?language=fr&postingId=24442.

[43] Burnett, C., Ford Gilboe, M., Berman, H., Ward-Griffin, C. & Wathen, N. (2015). «A Critical Discourse Analysis of Provincial Policies Impacting Shelter Service Delivery to Women Exposed to Violence». *Policy, Politics, & Nursing Practice*, 16(1-2), 5-16; Drabble, J. & McInnes, S. (2017). «Finding Her Home: A Gender-Based Analysis of the Homelessness Crisis in Winnipeg». Centre canadien de politiques alternatives. Bureau du Manitoba. Disponible en ligne au https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Manitoba%20Office/2017/03/Finding_Her_Home_%20low-res.pdf; Maki, K. (2017). «Housing, Homelessness, and Violence Against Women: A Discussion Paper». Hébergement femmes Canada. Disponible en ligne au https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2017/09/Housing-Homelessness-and-VAW-Discussion-Paper-Aug-2017.pdf; Tutty, L., Ogden, C., Giurgiu, B. & Weaver-Dunlop, G. (2013). «I Built My House of Hope: Abused Women and Pathways into Homelessness». *Violence Against Women*, 19(12), 1498-1517; YWCA Canada. (2012). «When There's No Place Like Home: A Snapshot of Women's Homelessness in Canada».

[44] Wathen et al. (2015, 2016); Burnett et al. (2015, 2016).

[45] ACWS (2017); Tanguy et al. (2017).

[46] Statistique Canada. (2018). «La victimisation avec violence chez les Canadiens ayant une incapacité liée à la santé mentale, 2014». Disponible en ligne au https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/181018/dq181018b-fra.htm?CMP=mstatcan. Il est important de reconnaitre que les problèmes de santé mentale et d'utilisation de substances psychoactives des femmes peuvent être causés et/ou exacerbés par leur vécu de violence et les traumatismes complexes pouvant en résulter.

[47] YWCA Canada. «Projet Ouvrir nos portes». Disponible en ligne au http://opendoorsproject.ca/fr.

[48] RAFH Canada. Disponible en ligne au https://www.dawncanada.net/ppbdp-en/ppbdp-en; Centre for Research and Education on Violence Against Women and Girls. (2013). «Violence Against Women with DisAbilities and Deaf Women: An Overview». Learning Network Brief 12. Disponible en ligne au https://www.dawncanada.net/main/wp-content/uploads/2013/12/Learning-Brief-12.pdf.

[49] Cotter, A. 2018. «La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité, 2014». Juristat. Statistique Canada Catalogue no. 85-002-X. Disponible en ligne au https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54910-fra.htm.

[50] Ibid.

[51] Buick, Alex. (2016). «Canada: Discrimination and Violence against Lesbian, Bisexual, and Transgender Women and Gender Diverse and Two Spirit People on the Basis of Sexual Orientation, Gender Identity and Gender Expression». Egale Canada Human Rights Trust. Disponible en ligne au https://egale.ca/cedaw.

[52] Wathen, N., MacGregor, J., Tanaka, M. & MacQuarrie, B. (2018). «The impact of intimate partner violence on the health and work of gender and sexual minorities in Canada». *International Journal of Public Health*, 63(8), 945-955.

[53] Le présent rapport ne fait pas de distinction entre les femmes trans et les hommes trans; «transgenre» équivaut à une catégorie que les répondantes pouvaient choisir concernant l'identité de genre. Voir Wathen, N., MacGregor, J., MacQuarrie, B. avec le Congrès du travail du Canada. (2014). «Peut-on être en sécurité au travail quand on ne l'est pas à la maison ? Premières conclusions d'une enquête pancanadienne sur la violence conjugale et le milieu de travail». London, ON: Centre for Research & Education on Violence Against Women and Children. Disponible en ligne au http://documents.clc-ctc.ca/whr/Survey-Report-2014-FR.pdf.

[54] Tabibi. J & Ahmad, S. (2018). «Intimate partner violence against immigrant and refugee women». Learning Network, Issue 26. Disponible en ligne au http://www.vawlearningnetwork.ca/our-work/issuebased_newsletters/issue-26/Issue_26.pdf.

[55] Population de grande taille: 30 réponses; de taille moyenne: 21 réponses; de petite taille: 27 réponses.

[56] Définitions utilisées avec permission. Centre canadien de la diversité des genres + de la sexualité. «CCGSD Queer Vocabulary». Disponible en ligne au http://ccgsd-ccdgs.org/wp-content/uploads/2018/08/CCGSD-Vocabulary.pdf.

[57] Ardanaz, J. (2017). «Barriers for Non-Status Women: A Legal and Policy Overview for the BC Society of Transition Houses». Disponible en ligne au https://bcsth.ca/wp-content/uploads/2017/11/Barriers-for-Non-Status-Women.pdf; Mattoo, D. (2017). «Race, Gendered Violence, and the Rights of Women With Precarious Immigration Status». Disponible en ligne au https://schliferclinic.com/wp-content/uploads/2018/03/Race-Gendered-Violence-and-the-Rights-of-Women-with-Precarious-Immgration-Status.pdf; Tabibi (2018).

[58] Depuis la fin du sondage, le transport est devenu un problème encore plus aigu pour les maisons d'hébergement de première et deuxième étape, particulièrement dans des régions rurales de l'Ouest du Canada en raison de coupures drastiques aux services d'autobus Greyhound. Voir Smith, M. (23 juillet 2018). «Loss of Greyhound services puts Indigenous women's lives at risk, advocates say». *The Star Calgary*. Disponible en ligne au https://www.thestar.com/calgary/2018/07/23/domestic-violence-advocates-say-loss-of-greyhound-services-puts-indigenous-womens-lives-at-risk.html.

[59] La plupart des maisons de deuxième étape ne dispensent pas de services aux hommes ayant été violentés ou ayant perpétré des actes de violence. Six répondantes avaient «souvent» ou «parfois» offert des programmes à des hommes violentés ou violents.

[60] Il importe de souligner que nous avons demandé aux répondantes si leur maison de deuxième étape avait concrètement offert un type de service (aux résidentes ou en externe), mais nous ne leur avons pas demandé si elles étaient ou non en mesure de fournir ce type de service. Les chiffres reflètent les types de femmes ayant accédé à ces services, et pas nécessairement le fait que la maison avait ou non les ressources (personnel, expertise, etc.) pour offrir un service spécifique. Les réponses illustrent le contexte local unique de la région où chaque maison est située. Les réponses comprennent de l'aide dans les domaines suivants: recherche de logement; demande de soutien au revenu; recherche de travail; enjeux juridiques (droit familial et pénal); demande de résidence permanente au Canada, demande de statut d'immigrante ou de réfugiée; obtention d'une carte d'assurance-maladie ou d'identité; accès à des services de santé; système de protection de l'enfance; obtention de services culturellement ou linguistiquement adaptés; counseling individuel; counseling de groupe; enjeux d'utilisation de substances psychoactives; programmes contre les agressions sexuelles; programmes incluant du counseling pour les enfants ayant survécu à la violence sexuelle, physique ou psychologique; programmes incluant du counseling pour les enfants ayant été exposés à la violence dans leur foyer; services de garde; planification de sécurité en lien avec la technologie; références à des ressources communautaires spécifiques aux enfants et aux adolescents; programmes d'enfants-témoins/aide pour se présenter devant les tribunaux; soutien scolaire (inscrire les enfants à l'école, rencontres avec les professeurs/personnel scolaire, aide aux devoirs, etc.); programmes pour les hommes violents; programmes pour les hommes violentés; programmes sur le rôle parental; programmes culturels autochtones (Premières nations, Métis, Inuit); plaidoyer direct auprès d'autres services au nom de la clientèle; gestion de cas; autre.

[61] L'OAITH définit une intervenante auprès des femmes dans une maison d'hébergement comme quelqu'un qui offre du soutien aux résidentes qui ont subi ou qui subissent la violence, tout en fournissant également des services sous forme d'évaluations, de counseling, de liaison, d'information, de références et de plaidoyer au nom des résidentes de la maison d'hébergement. Voir https://www.oaith.ca/vaw-jobs/vaw-job-postings.html/2019/01/09/interim-place-womens-counsellor/advocate-full-time-positions-(3).

[62] Ontario Shelter Research Project. 2012 «Summary of findings». Disponible en ligne au https://www.fims.uwo.ca/docs/default-source/fims-homepage-and-grad-bulletin-documents/ontario_shelter_study.pdf.

[63] L'expression «transfert chaleureux» est utilisée par les intervenantes en supervision clinique quand elles font le pont entre les résidentes et les différents services, soins et soutiens dont celles-ci ont besoin. Dans le contexte des maisons d'hébergement, un «transfert chaleureux» est une série d'étapes visant à faciliter le lien entre la résidente et les services ou soutiens, tels des spécialistes en santé mentale ou en utilisation de substances psychoactives. Cet échange peut se faire en personne ou par téléphone. Voir Dinh, T., Stonebridge, C, Thériault, L. (2014). «Tirer le meilleur parti des équipes de soins de santé: recommandations pratiques». Ottawa: Le Conference Board du Canada. Disponible en ligne au http://neltoolkit.rnao.ca/sites/default/files/Recommendations%20for%20Action_Getting%20the%20Most%20Out%20of%20Health%20Care%20Teams%20March%202014.pdf.

[64] Cette figure est basée sur celle utilisée dans le cadre de l'Ontario Shelter Research Project (2012), à partir d'un concept original de Clare Freeman, 2004. Utilisé avec permission. Voir Ontario Shelter Research Project. (2012). «An Evaluation of Shelters as Service Navigation Hubs for Abused Women». Disponible en ligne au https://www.uwo.ca/fhs/kt/files/tools/nw_tools/ontario_shelter_study_summary_4-page%20aug12_final.pdf.

[65] Wathen et al. (2015).

[66] Pour cette question, on a demandé aux répondantes de cocher tous les choix qui s'appliquaient.

[67] Le nombre d'effectifs déclarés est plus faible dans les maisons de deuxième étape que dans les maisons d'hébergement en raison de la nature du travail – parce que ce ne sont pas des centres d'urgence 24/7 et qu'elles offrent un mode de vie plus autonome avec moins ou aucun espaces communs. Les maisons de deuxième étape employaient moins d'effectifs à temps plein que les maisons d'hébergement avec une moyenne de 4 personnes à temps plein par comparaison à 10; moins d'effectifs à temps partiel avec une moyenne de 1 personne à temps partiel par comparaison à 4; et moins d'effectifs occasionnels et suppléants avec une moyenne d'une personne par comparaison à 6.

[68] Burnett et al. (2016); The Boland Survey of NonProfit Sector Salaries and Human Resource Practices. Disponible en ligne au https://www.calgarycvo.org/bolandsurvey.

[69] Ces questions ne faisaient pas partie du sondage court.

[70] Moyser, M. (2017). «Les femmes et le travail rémunéré». Statistique Canada. Disponible en ligne au https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/2015001/article/14694-fra.htm.

[71] Une maison de deuxième étape en Alberta avait 45 membres du personnel à plein temps et une maison en Ontario avait 53 membres du personnel à plein temps sur ses sites dispersés de deuxième étape.

[72] Tanguy et al. (2017).

[73] Conseil canadien du commerce de détail. «Salaire minimum par province». Disponible en ligne au https://www.commercedetail.org/ressources/faits-en-bref/salaire-minimum-par-province.

[74] Certaines provinces et territoires ne sont pas inclus dans ce tableau en raison de données invalides.

[75] Burnett et al. (2016: 521). Pour un rapport sur l'épuisement professionnel dans le secteur de l'itinérance, voir Schiff, J. & Lane, A. «Burnout and PTSD in Workers in the Homeless Sector in Edmonton». Disponible en ligne au https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/PTSD%20and%20Burnout%20in%20Edmonton%20February%202016.pdf.

[76] Tel que mentionné par Richardson (2001:7), «Le traumatisme est lié à l'énergie qui se dégage de l'exposition au récit d'événements traumatiques et à la manière dont le corps et l'âme réagissent à la rage, à la douleur et au désespoir profonds… Les réminiscences de l'angoisse et de la douleur bombardent l'esprit et s'infiltrent, drainant l'énergie et minant la confiance, le désir, l'amitié, la sérénité, la joie et la santé. Il en résulte souvent de la confusion, de l'apathie, de l'isolement, de l'anxiété, de la tristesse et de la maladie». Voir Richardson, J. (2001). «Guide sur le traumatisme vicariant: Solutions recommandées pour les personnes luttant contre la violence». Santé Canada. Disponible en ligne au http://publications.gc.ca/collection_2008/phac-aspc/H72-21-178-2000F.pdf.

[77] Ces renseignements ont été collectés par Hébergement femmes Canada pour un mémoire de recherche sur la VFF et les maisons d'hébergement de deuxième étape préparé pour la Société canadienne d'hypothèque et de logement. Au 19 juillet 2019, le rapport n'a pas

encore été publié.

[78] On a demandé aux répondantes de classer par ordre d'importance les enjeux de financement auxquels fait face leur maison d'hébergement de deuxième étape; elles pouvaient cocher tous les choix qui s'appliquaient. Les réponses comprenaient: pas assez de financement (n=71); instabilité dans le flux de financement (n=66); devoir compter sur le financement par projet (n=66); et devoir compter sur des levées de fonds (n=71).

[79] Contrairement aux maisons d'hébergement, les maisons de deuxième étape ne fournissent habituellement pas de nourriture ou de repas communautaires aux résidentes. Toutefois, l'insécurité alimentaire demeure un problème pour les femmes résidant dans des maisons de deuxième étape en raison de l'insuffisance des aides sociales et du coût élevé de la nourriture (particulièrement dans le Nord du pays). Les maisons offrent des soutiens aux résidentes qui font face à l'insécurité alimentaire; elles peuvent les aider à payer l'épicerie, fournir des certificats cadeaux, ou les aider à accéder à la banque alimentaire. Cela explique pourquoi les dépenses relatives à la nourriture peuvent demeurer un enjeu pour les maisons de deuxième étape.

[80] Zorn, K. G., Wuerch, M. A., Faller, N. & Hampton, M. R. (2017). «Perspectives on regional differences and intimate partner violence in Canada: A qualitative examination». *Journal of Family Violence*, 32(6): 634.

[81] Clark et al. (2018a, 2018b); CMHC. (1997); Correia & Melbin, A. (2005); Dessie, L. C., Wood, L. & Sullivan, C. M. (2018); Mekolichick et al. (2008); Wendt & Baker. (2013).